

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU PROBABLE
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 4 novembre 1999, à 14 heures
Le Nouvel Hôtel
250, boulevard des Saguenéens
Chicoutimi

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1999

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

GROUPE SANI-TERRE 2

M. Christian Mathieu

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN 15

M. Michel Légaré

M. Christian Denis

Reprise de la séance

REGROUPEMENT DES CITOYENNES ET CITOYENS

POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT 33

Mme Élyse Gauthier

Mme Renée Dupuis

M. Jean-Marc Brisson

LES RIVERAINS LAC SAINT-JEAN 2000 INC. 48

M. Julien Laberge

M. Rosaire Pelletier

Reprise de la séance

CENTRE D'ÉTUDES SUR LES RESSOURCES MINÉRALES (CERM)

DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (UQAC) 67

M. Alain Rouleau

TECHMAT 81

M. François Tremblay

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN 91

Mme Ursula Larouche

Mme Monique Laberge

MOT DE LA FIN 108

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1999

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Alors bonjour à chacun, chacune d'entre vous. Nous en sommes à notre deuxième journée ici. Nous avons siégé hier soir.

10

Je rappelle que la Commission, qui est formée donc de madame Gisèle Gallichan, de monsieur Camil Genest et moi-même, a mandat, un mandat qui va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000, et que le mandat confié au Bureau d'audiences publiques prévoit une audience en deux (2) parties.

15

La première partie est davantage consacrée à l'information; une partie qui a duré du 15 mars à pratiquement la fin d'août, dans laquelle nous avons fait la tournée des dix-sept (17) régions du Québec, nous avons permis aux gens de poser des questions et de faire sortir l'information, une information extraordinairement complexe, diversifiée, dans l'appareil gouvernemental, permettre aux gens d'explorer un thème qui est presque sans limite.

20

Et nous avons en plus tenu onze (11) journées thématiques pour essayer de resaisir un certain nombre d'objets qui avaient été soulevés dans le cadre de l'audience.

25

Nous en sommes maintenant à la deuxième partie de l'audience consacrée aux mémoires, ce qui nous amène à faire donc une deuxième tournée du territoire. Et dans les mémoires, bien c'est des individus ou des groupes qui sont invités à rencontrer la Commission pour essayer de convaincre la Commission d'un certain nombre de points, de faire des recommandations ou d'orienter son rapport dans un sens ou dans l'autre.

30

Et on doit dire que jusqu'à maintenant nous avons reçu beaucoup de mémoires et des mémoires d'une qualité exceptionnelle, c'est une chose tout à fait fascinante de voir les différentes propositions que nous avons et les différents points de vue que les gens défendent dans cette question qui, manifestement, touche une corde très sensible chez les Québécois et les Québécoises.

35

Alors la procédure pour cet après-midi que nous suivons est la même pour tout le monde. Vous avez normalement, vous nous avez fait parvenir préalablement un mémoire. Ce mémoire nous l'avons lu, les trois (3) commissaires, nous avons essayé d'en dégager les axes principaux. Nous vous demandons de résumer votre mémoire dans une dizaine de minutes, soit en vous concentrant sur les propositions ou en donnant l'essentiel de ce que vous jugez être le point fort de votre communication.

40

45 Et ensuite ça nous permet à nous de vous poser quelques questions et de vérifier, d'approfondir certains points qui nous semblent à nous plus essentiels ou de comparer votre point de vue avec d'autres points de vue. L'idée est pas celle de vous mettre à l'épreuve ou de vous contredire, mais au contraire de bien comprendre la portée de vos suggestions et de votre position.

50 À la fin de la rencontre, la procédure prévoit que toute personne présente puisse faire valoir un droit de rectification s'il y avait dans l'audience des faits erronés qui avaient été avancés. Ça n'est pas un droit de réplique, c'est juste un droit de rectification parce qu'il peut arriver qu'il y ait des données fausses, qu'il y ait eu quelque chose qui ait été dit qui n'est pas conforme à des faits, alors à ce moment-là on accorde un droit de rectification qui est un droit qui est assez bien encadré.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

60 GROUPE SANI-TERRE

PAR LE PRÉSIDENT:

65 Alors sans plus de préambule, j'invite dès maintenant le Groupe Sani-Terre s'il vous plaît à venir faire sa présentation.

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

70 Oui bonjour, je me nomme Christian Mathieu. J'ai parti un système de lavage directement en forêt qui va s'étendre sur la construction et le milieu urbain.

75 Je suis dans le domaine forestier depuis vingt-trois (23) ans. J'ai été trois (3) ans à salaire puis ça fait vingt (20) ans que je suis à mon compte. Ça fait que je connais bien le milieu. Puis après ça, toutes les failles qu'il y a en forêt aussi.

Ça m'a amené à travailler en 92 pour entreprendre une démarche qui avait une problématique en forêt. J'étais peut-être pas prêt à le faire à cent pour cent (100%) parce que ça demandait quand même de laisser ma machinerie pour implanter ce système-là.

80 En 98 j'ai perdu mon emploi. Il y a eu une restructuration d'entreprise. Ça fait que j'avais soit le choix d'aller me placer ailleurs ou complètement de "parker" les machines puis après ça de partir ce programme-là.

85 J'ai décidé de partir le programme parce que c'était vraiment un besoin dans le milieu forestier. J'ai commencé, comme je vous dis, en 92, puis j'ai essayé de me décourager pendant les années mais je voyais aucune faille dans le système tout en montant le programme. Puis, j'ai regardé aussi du côté de la construction et du côté des machineries industrielles.

90 Le système est fait que je vais laver la machinerie directement sur les lieux, peu importe où c'est qu'ils soient, et puis je commence du début, au mois de mars ou au mois de mai-juin tout dépendant des chantiers, et je termine à la fin, je lave aussi l'hiver, mais je récupère tous les contaminants, les eaux usées qui tombent au sol, il y a plus rien qui tombe.

95 Actuellement je fais des lavages expérimentaux encore, parce que je suis pas encore à temps plein. Je réussis à faire le lavage et, quand j'enroule mon tapis, c'est fait avec un genre de "reel", c'est intact au sol. Il y a absolument rien.

100 J'ai une perte actuellement de cinq pour cent (5%) dans mon eau. L'eau, elle, c'est l'évaporation qu'il y a dans les brûleurs, et puis c'est mélangé aussi avec un peu la boue, avec tout ce qui est contaminant dans la machine.

Je récupère un vingt (20) litres de contaminants par machine. Ça c'est avec des cycles de lavage actuellement.

105 Ça fait exactement six (6) mois que j'entretiens les mêmes forestiers; j'ai rencontré environ quarante-cinq (45) forestiers - pas rien qu'environ, quarante-cinq (45) juste. Sur les quarante-cinq (45), il y en a six (6) qui ont pris le programme. C'est entièrement libre à l'heure actuelle.

110 Puis j'ai aussi, je suis accrédité avec des compagnies d'assurances, parce qu'en tant que forestier, j'ai dit, c'est bien beau l'environnement, mais aussi l'aspect du portefeuille. On veut pas trop s'en faire mettre sur le dos, ça fait qu'avant de l'implanter, j'ai mis le système excessivement performant.

115 J'avais prévu au début de faire, pour vous dire un peu les coûts de lavage que ça pouvait représenter, c'était entre trois cents (300 \$) et quatre cents dollars (400 \$) par machine. Avec les cycles, ils vont se faire laver neuf (9) fois pendant une saison.

120 Actuellement, j'ai diminué les coûts avec le dernier lavage à cent soixante-dix-sept piastres (177 \$). Ça fait que j'ai doublé complètement mes objectifs. Ça fait que le système à mes yeux, il est performant.

125 Pour question d'implantation, c'est pour ça que je suis venu aujourd'hui, c'est parce que le système, en étant entièrement libre, les compagnies ont quand même tout le temps de l'implanter, puis il y en a qui sont pas trop pressées, dans le genre que, on dirait que s'il y a pas de pression ça va attendre peut-être encore deux-trois-quatre-cinq (2-3-4-5) ans.

130 Mon système, il fonctionne. J'ai les statistiques d'eau que j'ai faites directement en forêt. Je le sais si vous avez les petits... O.K.

Pour deux (2) machines comme j'ai actuellement dans l'unité de service, je consomme quarante-cinq virgule quatre (45,4) litres par minute. O.K. Je vais laver pendant trente (30) minutes. Déjà là c'est excessivement bon; j'avais prévu au moins une heure-une heure trente (1-1:30) de lavage.

135

Ça fait que j'ai augmenté mes effectifs. Au lieu d'être deux (2) opérateurs, on est trois (3) opérateurs. Ça fait que déjà là, ça crée encore beaucoup plus d'emplois puis le marché est complètement vierge, il y a aucun obstacle; je détruis personne autour de moi en faisant mon système.

140

Le temps moyen de trente (30) minutes, ça veut dire que je vais laver pendant trente (30) minutes avec mes jets d'eau sans arrêter vingt (20) minutes, parce que j'ai des pertes de temps là. Les vingt (20) minutes, ça représente une quantité d'eau de neuf cent huit (908) litres qui tombe sur mon tapis, que je récupère toute avec les opérations que je fais. Si on regarde le système qu'on a à l'heure actuelle, c'est qu'actuellement tout va au sol.

145

Les compagnies ont demandé aux forestiers de faire leur lavage en dehors du chemin, parce que ça paraît mal dans le chemin, ça laisse une trace qui - on dirait que c'est vitam aeternam, ça veut pas partir. On se promène des fois en avion où on voit, on est capable de dire où les machines ont été lavées dans le chemin.

150

Ça fait que là asteure on en voit moins parce qu'ils les lavent dans le côté. Ça fait que moi, avec mon système, il y a pas de cachette, c'est carrément dans le chemin.

155

Le gros problème avant que je fasse mon système pour le forestier, c'était l'hiver. L'hiver, eux autres, ils peuvent pas se laver quand il fait froid. Il y a pas de système à l'heure actuelle. Ça fait que, quand il fait froid, il y a aucun problème, à moins vingt (-20°), moins vingt-cinq (-25°), les opérateurs, les machines vont opérer.

160

Mais là on arrive avec un redoux. De là, il y a beaucoup de problèmes monétairement. J'ai vu beaucoup, même moi ça m'est arrivé, des moteurs, on se demande des fois pourquoi qu'ils se rendent pas à la fin, les machines, c'est parce qu'ils viennent avec des températures excessivement hautes, et puis en plus, en n'ayant pas de lavage, s'accumule un minimum d'un vingt (20) litres de contaminants solides dans les machines. C'est ce qui porte aussi à brûler les machines plus en saison d'hiver qu'en saison d'été.

165

Moi, avec mon système, il y a aucun problème. Je fais l'opération même l'hiver et puis le forestier, s'il fait froid, il y a pas de problème, s'il fait doux, il y a pas de problème. Il se couche puis il dort puis il est tranquille pour dame nature. Avant ça on avait un sérieux problème.

170

J'ai même actuellement, les assurances qui sont concernées, j'ai la Lumbermens qui donne quinze pour cent (15%) de rabais aux forestiers. Actuellement, avec les taux que j'ai été chercher, ça va représenter environ, au maximum deux mille piastres (2000 \$) de coût pour une

175 machine, au maximum, parce que si on le compte à deux cents piastres (200 \$) de moyenne, pendant neuf (9) fois, ça fait dix-huit cents piastres (1800 \$).

180 Puis le coût d'assurance que je vais récupérer, disons avec la Lumbermens, je peux aller récupérer jusqu'à deux mille piastres (2000 \$); parce que la valeur résiduelle d'une machine, là, d'assurance, ça peut être entre dix (10 000 \$) et douze mille (12 000 \$) de coût, je vais récupérer quinze pour cent (15%) de ça. C'est entre quinze cents (1500 \$) et dix-huit cents (1800 \$). Ça fait que ça coûte pas trop cher au portefeuille du forestier.

185 J'ai un forestier qui a pas droit à avoir le rabais d'assurance actuellement, puis il le fait faire, il y a rien pour lui enlever ce système-là.

190 Ça fait que moi, la demande que je fais, c'est que, vu qu'il y a pas trop d'embûches, c'est que je veux mettre le principe à terme aussi, ça fait dix (10) mois que je suis en opération disons sur une base expérimentale, mais à un moment donné il faut que ça prenne vie. Puis plus que ça va prendre vie, mieux que ça va être aussi pour l'environnement.

195 Le système est fait aussi pour démarrer par franchise.

PAR LE PRÉSIDENT:

195 Écoutez, juste, vous comprenez que moi, on n'est pas une Commission pour approuver des technologies ou autres.

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

200 O.K.

PAR LE PRÉSIDENT:

205 Je comprends que vous veniez nous voir. Vous essentiellement, c'est un processus de lavage de machines qui travaillent en forêt?

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

210 C'est ça. En forêt puis aussi construction puis milieu urbain.

Je vais aller donner une démonstration à Québec vendredi matin, pour le CN, mais c'est surtout basé sur l'environnement aussi.

215 Moi j'ai regardé beaucoup le portefeuille du forestier mais l'environnement c'est impeccable.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K.

220

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

Parce que c'est vraiment un problème puis un fléau en forêt, puis même sur la construction.

225

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors, parlez-moi de ça. Quand les travailleurs travaillent en forêt, ils sont tenus de nettoyer leurs machines ou, au fond, il faut qu'ils entretiennent leurs machines sinon leurs machines vont briser. C'est ça?

230

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

C'est ça.

235

PAR LE PRÉSIDENT:

Et d'habitude ils le font en jetant leurs résidus directement sur le sol.

240

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

Ça, oui, pendant la saison d'été, parce qu'ils ont leurs machines puis il y a pas de problème de "gelage", là, pour leurs petites machines pour laver. Ils vont arriver à la saison d'hiver, bien là, c'est un peu plus des moyens braconniers, pour essayer de...

245

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que dans les règlements sur les normes d'intervention en forêt, est-ce qu'il y a des parties du règlement qui posent des contraintes là-dessus, sur l'exploitation de la machinerie en forêt?

250

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

Oui. Je vous ai laissé un petit document qui est par le ministère de l'Environnement, de madame Tremblay pour le ministère avec monsieur Bégin, le ministère de la Faune. Et puis l'article de la loi est là, c'est l'article 20.

255

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. L'article 20 général de la Loi de la qualité de l'environnement.

260

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

Oui.

265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui dit qu'on n'a pas le droit de polluer.

270 **PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:**

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

275 Bon. Alors, la pratique courante que les gens font dans la forêt, c'est qu'ils lavent leurs machines tout simplement puis ils laissent couler ça dans la nature?

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

280 C'est comme je vous dis, c'est pas rien que dans la forêt, mon concept est unique à l'heure actuelle au monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

285 Oui, oui. Mais c'est parce que c'est pas votre concept que je veux explorer, je veux explorer la situation.

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

290 Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

295 Dans la situation...

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

C'est tout par terre, au sol.

300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

... les gens, ils font ça comme ça.

305 **PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:**

Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

310 Bon. Ils le font eux-mêmes ou ils le font faire par des "jobeurs", par des compagnies?

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

315 Ils le font eux-mêmes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ils le font eux-mêmes.

320 **PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

325

Puis en général, ils récupèrent pas les vingt-cinq-trente (25-30) litres dont vous parlez.

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

330

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui sont probablement, c'est quoi, c'est des huiles usées, ça essentiellement?

335

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

C'est les huiles mélangées avec le combustible, après ça les huiles du moteur dans les changements d'huile, qu'il reste des particules puis c'est tout mélangé ensemble, ça.

340

Ça fait que quand qu'ils lavent, ils peuvent pas récupérer, ça tombe sol actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

345

Donc ça tombe au sol et donc, ça, ça fait de la pollution.

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

Oui.

350

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous, vous avez trouvé une méthode qui permet de nettoyer les machines, donc d'allonger leur vie, de diminuer le coût d'assurance pour l'opérateur, pour le propriétaire de la machine.

355

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

Exactement.

360

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous avez un plus environnemental, c'est-à-dire que vous n'avez qu'un (1) litre de perdu sur vingt (20).

365

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

Je perds cinq pour cent (5%).

370

PAR LE PRÉSIDENT:

Cinq pour cent (5%).

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

375

Sur la quantité d'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

380

C'est ça. Sur la quantité d'eau, et vous ramassez les huiles usées.

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

C'est ça.

385

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous améliorez considérablement la performance.

390

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

Oui, parce qu'à l'heure actuelle, il se ramasse environ vingt-cinq pour cent (25%) de solide, tout ce qu'ils ramassent en forêt, c'est tout du solide, des boyaux.

395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon. Alors juste vous donner un point de vue.

400 Nous autres, on apprécie que vous nous informiez de la situation. Notre Commission a absolument aucun pouvoir pour avancer votre technologie. J'aurais tendance à vous dire, s'il y a une place où vous pouvez trouver un créneau pour vous aider là-dedans, en termes de pollution et de récupération, c'est Recyc-Québec.

405 **PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:**

Recyc-Québec?

PAR LE PRÉSIDENT:

410 Recyc-Québec, qui est une entreprise qui appartient au gouvernement, qui est une entreprise d'État, qui a pour fonction de développer la récupération et le recyclage. Et donc qui peut vous aider à diffuser votre technologie et à la faire connaître.

415 **PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:**

Oui. Puis après ça, quand on parle de consommation d'eau aussi, tantôt je t'ai nommé les statistiques de forêt, j'ai les statistiques de ville aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

420 Oui.

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

425 Concernant, quand ces machines-là...

PAR LE PRÉSIDENT:

430 Non, non, mais c'est très intéressant, c'est juste que c'est pas tout à fait mon mandat.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

435 Votre tapis étanche est en quel matériau?

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

440 C'est un tapis qui est fait spécialement pour, il est conçu pour recevoir les huiles et tous les contaminants. C'est un tapis qui est fait à Toronto. Ceux qui font le tapis, c'est un brevet mondial qu'ils ont, parce qu'ils ont fait le concept.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

445 Puis c'est en forme de cuvette?

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

450 Oui. C'est en fait un genre de cuve, mais moi, pour l'utilisation que je fais, on n'embarque pas sur le tapis, c'est fait en sections et puis je recouvre tout ce qui est pas contaminé à l'heure actuelle.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

455 Et puis l'eau qui se dépose là-dedans, vous l'aspirez, avant de reprendre votre tapis?

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

460 Oui. Elle rentre à l'intérieur du camion, et puis cette eau-là je la réutilise aussi, parce que je marche en circuit fermé.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

465 Ça vous prend combien de litres d'eau pour nettoyer une débusqueuse?

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

470 Neuf cents (900) litres environ de moyenne.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

475 Neuf cents (900) litres.

Et puis vous faites ça sur les chemins forestiers. Ça veut dire que votre camion est situé à côté de la débusqueuse.

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

480 Non, carrément dans le chemin. Je fais ça carrément dans le chemin.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

485 Un derrière l'autre?

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

490 Oui, oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

495 Donc, vous piétinez pas davantage l'emprise forestière. Vous êtes vraiment sur le chemin.

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

500 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

505 Et la débusqueuse est sur le chemin.

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

505 Complètement sur le chemin.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

510 Je sais qu'il existe des méthodes en Norvège, en Suède ou au Danemark. Je sais pas si vous avez regardé ça.

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

515 Bien, j'ai fait faire des études, parce que pour mon brevet, puis le concept actuellement, bien, il y a pas de concept de ce genre-là. Parce qu'il fallait trouver une méthode aussi pour embarquer la machinerie là. Il y a pas de tapis que c'est assez fort pour ça.

520

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et vous utilisez uniquement de l'eau, de l'eau potable que vous utilisez?

525 **PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:**

Oui, je prends de l'eau potable tout le temps. Après ça, je fais complètement ma semaine, il y a aucun problème.

530 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Ça veut dire que vous utilisez toujours la même eau.

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

535

Oui, oui, oui, oui, oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

540

Puis vous enlevez les matières en suspension.

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

545

Oui. J'ai un système à l'intérieur de filtration.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord.

550

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

Qui filtre toute l'eau à mesure.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

555

Bon, c'est un système intéressant, merci de nous en avoir parlé.

PAR LE PRÉSIDENT:

560

Et quand vous ramenez vos huiles, vous en faites quoi?

Vous revenez là, vous en faites combien dans une semaine?

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

565

Je vais être en mesure de faire environ vingt-cinq (25) machines par semaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

570 Machines. Donc vous ramassez à peu près...

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

575 Vingt-cinq (25) vingt (20) litres disons. Ça fait que je suis affilié avec une compagnie qui fait la disposition de ça, là, exemple comme Sani-Mobile.

PAR LE PRÉSIDENT:

580 O.K. Donc vous revenez avec à peu près cinq cents (500) litres d'huile usée.

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

C'est ça.

585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au bout de votre semaine.

PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:

590 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

595 Bon. O.K.

600 Écoutez, comme j'ai pas de droit sur le développement de la technologie, là, que c'est pas l'objet de ma Commission, on prend bonne note par exemple qu'il existe par rapport à un système - un problème de pollution concret en forêt, que vous représentez éventuellement un nouveau traitement qui apparaît plein d'intérêts.

Il faudrait qu'on l'évalue technologiquement et c'est pas le mandat de ma Commission, mais on vous remercie de nous avoir informés de ça et on vous souhaite bonne chance dans le développement de votre technologie.

605 **PAR M. CHRISTIAN MATHIEU:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

610 Ça marche? Merci monsieur.

615

VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

PAR LE PRÉSIDENT:

La Ville de Saint-Félicien s'il vous plaît.

620

À voir l'épaisseur de ce qu'il y a là!

PAR M. MICHEL LÉGARÉ:

625

Faites-vous-en pas, je vous en ferai pas la lecture!

Bonjour, je me présente, Michel Légaré, je suis le greffier adjoint et directeur du Service de l'urbanisme et du développement de la Ville de Saint-Félicien.

630

Je suis accompagné de monsieur Christian Denis qui est hydrogéologue pour la firme Hydro-Géosol de Chicoutimi. Monsieur Christian Denis est l'expert qui nous a aidés à la Ville de Saint-Félicien à se doter d'une carte de vulnérabilité de la formation aquifère au risque de contamination, là.

635

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pas le sourcier que vous avez engagé, là!

PAR M. MICHEL LÉGARÉ:

640

Non, non, non! Ça, c'était une initiative personnelle d'un membre du conseil municipal et non d'un professionnel.

PAR LE PRÉSIDENT:

645

Ça va!

PAR M. MICHEL LÉGARÉ:

650

Je vais vous faire grâce un peu de la présentation de la ville de Saint-Félicien, parce que c'est déjà des données connues que j'avais eu l'occasion de vous présenter un peu.

655

Sommairement, le problème de base, comme je vous avais déjà mentionné lors de la présentation à Québec, c'est que lors de l'implantation du projet d'usine de cogénération, il y a eu une étude hydrogéologique de réalisée pour vérifier si l'usine, à l'emplacement qui était planifié, comportait un risque de contamination du nouveau puits d'eau potable PE-3, au coût d'un million et demi de dollars (1½ M\$), qui venait tout juste d'être aménagé.

660 Les résultats de l'étude ont été dévastateurs, dans le sens où, oui l'étude confirmait que le site d'implantation de l'usine de cogénération était l'un des pires endroits pour la contamination du puits; c'était vrai aussi du projet d'expansion du parc industriel ainsi que du parc industriel existant.

665 Cette crise nous a amenés à réagir en innovant, parce que lorsqu'on faisait des vérifications auprès des autres municipalités ou des organismes gouvernementaux, on s'apercevait que les solutions disponibles sont encore relativement inexistantes.

670 Il y a au ministère de l'Environnement, qu'il y a un projet de politique sur la gestion des eaux ainsi qu'un projet de règlement sur la protection des eaux souterraines. Malheureusement, ni l'un ni l'autre ne sont encore en vigueur. Dans le cas du projet de règlement, ça fait déjà dix (10) ans que c'est sur la tablette ou en voie de préparation.

675 Là où la Ville de Saint-Félicien a innové et où ça peut servir de leçon pour les autres municipalités, parce que dans le fond, si on a vécu la situation suite à un problème, je dirais circonstanciel, on a constaté aussi que le problème risque de se reproduire dans la quasi-totalité des villes qui ne disposent pas de données suffisantes pour connaître l'état de la situation dans leur formation aquifère.

680 Juste à titre d'exemple, les deux (2) municipalités voisines, telles que Saint-Prime et Roberval, sont, selon les informations dont on dispose, probablement assis eux autres aussi sur une bombe environnementale. C'est vrai possiblement pour la plupart des parcs industriels du Québec, faute de données, faute de connaissances sur l'état de la situation des eaux souterraines.

685 Les eaux souterraines sont importantes parce qu'un puits d'alimentation coûte environ un million et demi de dollars (1½ M\$), tandis que si on devait recourir aux eaux de surface à même une usine de traitement, on parle de coûts qui varient entre cinq (5 M\$) à dix millions de dollars (10 M\$) pour une petite ville de la grosseur de Saint-Félicien.

690 L'impact sur le compte de taxes des contribuables est énorme et la nécessité de protéger cette ressource souterraine là et de la mettre en valeur de façon contrôlée est essentielle.

695 Donc, dans les choses qu'on a dû faire pour réagir à cette situation-là, on a donc dû réviser complètement tout ce qui était la planification industrielle de la ville de Saint-Félicien, on a dû relocaliser le site de l'usine de cogénération et du parc industriel biothermique qui va être greffé à cette usine-là, dans le même secteur. D'ailleurs l'usine de cogénération, il y a eu le lancement officiel des travaux de construction cette semaine au coût de soixante millions de dollars (60 M\$). Donc ça va devenir une réalité au cours de l'été prochain.

700 On a dû procéder à une nouvelle réglementation de zonage puis aller plus loin que ce que la réglementation gouvernementale prévoyait, de façon à protéger l'intégrité de la couche

d'argile, parce que c'est l'épaisseur de la couche d'argile qui sert de bouclier protecteur pour la formation aquifère.

705 On a révisé les normes pour la mise en place de pieux, lorsque c'est une usine, eux autres ils vont avoir des méthodes de construction où est-ce qu'ils vont directement un pieu jusqu'au roc pour être sur le solide. Dans ce cas-là, on exige que les pieux soient enveloppés pour protéger s'il y a un déversement accidentel, pour pas que ça fasse comme un tuyau qui permette la contamination de la nappe.

710 On a révisé également les normes sur l'aménagement des aires d'entreposage. On a obligé l'installation de piézomètres, c'est-à-dire des puits d'observation ainsi qu'instauré un programme de campagne d'échantillonnage appropriée de façon à vérifier à tous les six (6) mois par exemple s'il y avait des substances contaminantes dans les puits, ce qui permet de localiser
715 les sources de pollution potentielles puis d'intervenir rapidement pour décontaminer s'il y a un déversement.

On a élargi le rayon de protection à un (1) kilomètre des puits P3 et P4, qui sont les plus rapprochés du périmètre urbain. Et on applique un suivi environnemental des zones d'extraction
720 de carrières, gravières et sablières qui sont situées à proximité des puits P1 et P2 et qui les menacent.

On a réalisé, avec monsieur Christian Denis, une étude hydrogéologique des sols à risque élevé de contamination pour la formation aquifère et ça nous a amenés à produire une
725 carte hydrogéologique qui est annexée dans la copie du mémoire, là, au tout début, qui s'inspire de l'utilisation de la méthode des indices drastiques; et à ce sujet-là, si vous avez des questions, monsieur Christian Denis peut vous répondre, et l'application de la géomatique pour la cartographie.

730 Le coût de cette étude-là est d'environ trente-trois mille dollars (33 000 \$), ce qui est quand même un coût abordable pour une ville et ce qui permet de croire que la plupart des municipalités pourraient réaliser ce genre d'étude là, soit en passant par un regroupement de services via les MRC au niveau des municipalités rurales, soit directement par le budget des villes lorsqu'elles ont une certaine importance ou une certaine capacité budgétaire.

735 Cela suppose cependant la mise en commun de toutes les sources de données actuellement disponibles qui sont éparpillées un peu partout. On parle des firmes d'hydrogéologues qui disposent de certaines études, il y a le ministère de l'Environnement qui en ont des caisses pleines qui dorment dans les classeurs ou bien dans les archives.

740 Il y a des études qui devraient être remises à jour parce qu'elles datent d'au-delà de vingt (20) ans. Il y a des firmes d'ingénierie également qui font diverses études hydrogéologiques lors de différents projets.

745 Donc si toutes ces banques de données là étaient mises en commun et qu'une synthèse
était effectuée à un coût relativement modeste, il serait possible de doter le Québec d'une bonne
information hydrogéologique sur l'ensemble des secteurs cruciaux.

750 Ça veut pas dire de couvrir tout le territoire québécois, c'est beaucoup trop ambitieux,
mais au moins se concentrer, parce qu'une ville doit elle aussi modérer son budget, se
concentrer sur les secteurs qui sont vitaux.

755 Dans le cas de Saint-Félicien, on a dirigé l'étude directement là où on savait que l'eau
était de qualité. Dans le journal cette semaine, on parlait d'une eau dont la qualité se classe
deuxième au niveau du Canada, je ne sais pas s'il y a des données qui sont confirmées, mais il
est reconnu que la qualité de l'eau à Saint-Félicien est exceptionnelle. Mais on sait qu'elle n'est
pas exceptionnelle partout sur le territoire. Il y a des endroits que c'est salé, il y a des endroits
que c'est sulfureux, c'est ferreux. Donc il est possible de circonscrire un territoire où ça permet
de diminuer les coûts de ces études-là.

760 Au niveau de la gestion du risque environnemental, la Ville de Saint-Félicien a innové
aussi avec une approche un peu plus proactive. On sait que dans le cas du Code civil,
actuellement, c'est le principe du pollueur-payeur, c'est-à-dire que l'entrepreneur qui se fait
prendre à polluer et que par malchance il contaminerait tout le puits d'eau potable, il pourrait
765 avoir des poursuites d'au-delà d'un million et demi de dollars (1½ M\$) sur le dos, et pour une
PME, ça veut dire carrément une faillite. Ce qui permet pas de régler le problème
environnemental, parce qu'il va falloir quand même décontaminer après, et ça coûte cher
décontaminer des sols, et dans ces cas-là c'est quasiment impossible de tout enlever. Donc
c'est exorbitant puis ça règle pas le problème nécessairement.

770 Donc comme intervention, on a pris des contacts avec une firme qui s'appelle Méthode
optimum gestion des risques, en vue de constituer un cahier de charges pour les compagnies
d'assurances, afin que les entreprises, les PME puissent se doter d'une assurance
environnementale, sous forme d'assurance responsabilité civile si on veut, pour les protéger
775 contre des accidents de ce genre-là.

780 Sauf qu'à première vue, les compagnies d'assurances voulaient pas embarquer, parce
qu'ils se ramassaient avec des primes si élevées qu'il y a pas personne qui voulait acheter ces
assurances-là. Puis il y avait pas d'assureurs qui voulaient les offrir.

785 Donc on a déguisé deux (2) experts en pompiers, on a passé au peigne fin tout le parc
industriel existant, entreprise par entreprise, pour identifier lesquelles étaient les plus à risque
puis quelles étaient les sources de pollution potentielles.

785 La conclusion de cette inspection-là, c'est que le principal risque était relié à la présence
de réservoirs de produits pétroliers qui sont souterrains. Donc on a activé un peu les démarches
auprès du ministère des Ressources naturelles pour accélérer le calendrier de remplacement
des réservoirs souterrains, et dans notre nouveau règlement de zonage, on exige maintenant

790 des réservoirs de produits pétroliers qui sont hors terre, à double parois, avec bassin de rétention en cas de déversement accidentel.

On a dû également, dans le cas d'une entreprise, racheter le terrain parce que la nature de ses activités était vraiment pas compatible avec la nature du risque de contamination. C'est une entreprise qui manipulait beaucoup de produits pétroliers et qui avait un risque plus élevé.

795 Dans le cas des autres entreprises, lorsque la Ville a réalisé des travaux d'aqueduc et d'égout dans d'autres secteurs de la municipalité, on a disposé de bonnes quantités d'argile qu'on est allé ajouter sur les terrains qu'on avait déjà vendus pour augmenter le caractère de protection. Donc on parle d'une couche additionnelle d'un (1) mètre d'argile, là, sur environ six
800 (6) terrains.

Si je peux conclure! L'expérience de la Ville de Saint-Félicien se résume par certains constats: oui, on dispose de certains moyens pour pouvoir intervenir au niveau de l'environnement, au niveau de la protection des eaux souterraines, mais ça pose beaucoup de
805 problèmes également.

Actuellement, il y a comme deux (2) approches, soit qu'on joue à l'autruche comme la plupart des municipalités, soit parce qu'on n'a pas les données disponibles ou quand on les a, parce qu'on veut pas les savoir parce que ça implique des gros changements; ou soit qu'on
810 essaie d'être proactif puis on essaie d'innover. Ce que Saint-Félicien a tenté de faire.

Sauf qu'on a été confronté à un problème, je dirais, de concurrence déloyale de la part de d'autres municipalités qui ont fait du racolage auprès des entrepreneurs en leur disant, venez chez nous, il y a pas de problème; sauf qu'ils disent pas tout à fait la vérité.

815 Donc ça nous amène à dire que s'il y a pas une véritable politique avec une réglementation gouvernementale, ce type d'approche là est voué à l'échec, dans le sens où pour supprimer cette concurrence-là déloyale entre les municipalités, il faut que les normes environnementales appliquées soient uniformes sur l'ensemble du territoire.

820 Ça peut être fait par le biais d'une réglementation gouvernementale puis c'est ce qu'on souhaite; ça peut être un élément de contenu obligatoire du schéma d'aménagement des municipalités régionales de comté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

825 Ça implique aussi une révision du cadre légal en ce qui concerne, je dirais, le statut de l'eau souterraine, en ce qui concerne la notion de droit de propriété, qui est rattaché au propriétaire du sol, alors qu'il serait opportun d'en faire un bien collectif qui serve à l'ensemble de la population et qui, à cette fin-là, compte tenu de son caractère stratégique pour le développement puis pour la santé publique, devrait être, l'eau potable souterraine devrait être
830 considérée comme une ressource jouissant d'un statut particulier qui aurait préséance sur les autres lois, entre autres sur la Loi sur les mines - je vous mentionnais tantôt le problème qu'on a eu avec les carrières, gravières, sablières - donc qui aurait préséance sur la Loi sur les mines,

835 qui aurait préséance sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qui aurait préséance également sur la Loi sur la protection du territoire pour des activités agricoles. Parce que c'est une ressource que, s'il y en a partout, est pas de qualité partout.

840 C'est un peu comme des habitats humides, l'homme peut pas refaire en quelques dizaines d'années ce que la nature a mis des milliers d'années à faire, à bâtir. Et dans le cas de l'eau souterraine c'est encore plus vrai. Donc, il faut protéger la ressource là où elle se trouve, là où elle est en quantité et en qualité intéressantes pour les générations futures et pour, je dirais même, les générations actuelles, parce que c'est une préoccupation qui gagne en importance.

845 Il serait important que dans le cadre légal, ça pourrait être fait via la Loi sur la qualité de l'environnement ou un autre type de loi qui serait créé pour le besoin, tout en accordant un statut spécial à cette ressource qui est l'eau potable souterraine.

850 Il faudrait également prévoir des dispositions qui obligent tous les détenteurs de données à caractère hydrogéologique sur les eaux souterraines à en donner une copie au moins à un organisme gouvernemental quelconque, soit gouvernemental ou régional là, où seraient concentrées toutes ces données-là de manière à ce que les municipalités ou les MRC puissent en faire des analyses de synthèse permettant d'avoir le portrait réel de la situation de la ressource.

855 Parce qu'on peut pas penser avoir un politique de gestion de l'eau, si on sait pas où est-ce qu'elle est notre source puis dans quel état elle est. Donc c'est la première démarche essentielle.

860 Il serait utile également d'avoir un programme d'assistance financière pour aider des municipalités qui n'en ont pas les capacités à se doter d'études hydrogéologiques permettant de compléter, autant les municipalités que les MRC, parce que dans la plupart des cas, il faut penser à un regroupement puisque, je dirais, les nappes aquifères ne respectent pas les frontières politico-administratives des municipalités ou de n'importe quels organismes gouvernementaux.

865 Donc il va falloir penser en termes de concertation puis en termes de regroupement de forces en fonction d'une ressource qui a un statut particulier.

870 Et je terminerais en mentionnant que tant que le Québec aura pas précisé exactement la situation de son eau souterraine, il serait essentiel de maintenir le moratoire concernant l'exportation de l'eau potable, parce qu'à partir du moment qu'on va exporter, ça sera plus une ressource naturelle sur laquelle le Québec est déjà souverain, ça va devenir un bien commercial soumis aux accords de libre-échange internationaux. Et ça, ça veut dire que, quand tu perds la souveraineté, tu perds le contrôle de ta ressource.

875 Peut-être Christian, si tu veux compléter!

PAR M. CHRISTIAN DENIS:

880 Bon moi, ce que j'avais à dire là-dessus, c'est que dans le cas de Saint-Félicien, bon ils se sont engagés dans la cartographie de leur nappe aquifère. Tant qu'à moi, c'est une des premières municipalités au Québec qui s'est engagée à le faire.

885 Ça s'est fait à l'échelle locale, donc c'était facile puis Saint-Félicien avait déjà dressé une banque de données qui était existante, il y avait beaucoup de forages qui avaient été faits dans le passé qu'on s'est servi, nous autres, pour dresser justement la carte pour faire l'inventaire de la nappe, la cartographie de la nappe.

890 Donc la Ville avait pris ses responsabilités dans le passé pour, disons, gérer toutes ces données-là, qui n'est pas nécessairement le cas du ministère de l'Environnement, je dirais, qu'il y a à peu près une vingtaine de mille forages qui sont actuellement non classés, qui sont dans les dossiers du ministère parce qu'auparavant, ils avaient dressé, eux, une espèce de gros cartable qu'on appelle les puits et forages. Ils ont arrêté de compiler dans les années 84-85 à peu près, puis ils ont arrêté depuis ce temps-là, puis malheureusement, toutes les données se sont accumulées puis - vous êtes sûrement au courant de ça, je suis pas le premier à en faire état.

895 Donc à Saint-Félicien, à l'échelle locale, c'est quand même assez facile, je dirais, d'avoir des données scientifiques qui sont pertinentes. Mais si on veut étendre ça à une échelle beaucoup plus grande, à l'échelle d'une MRC ou même plus grand que ça, c'est là qu'on a un manque flagrant d'informations.

900 De là, je pense que - puis cette information-là est vraiment éparse, il y a beaucoup de consultants, différents consultants qui en possèdent, c'est pas concentré à un seul endroit. Donc ça c'est une de mes premières revendications, à savoir, c'est dur de faire une bonne cartographie à une échelle qui serait grande sans avoir toutes ces données-là.

905 Autre chose, on s'est buté à Saint-Félicien, à un moment donné, à une espèce de zone grise. On a fait ça dans les années 1992, alors que le Guide sur les périmètres de protection était seulement sous une forme préliminaire. Donc la Ville de Saint-Félicien devenait comme une espèce de laboratoire pilote, que le ministère de l'Environnement suivait de très proche.

910 Nous comme consultants en hydrogéologie, on avait des contacts, disons, réguliers avec le ministère de l'Environnement qui était intéressé à avoir, bon, comment ça évoluait, comment on s'orientait, etc. J'espère que ce cas-là va permettre au ministère d'élaborer une politique qui soit la plus juste possible, qui cible les choses le mieux possible.

915 Donc on avait un peu comme, dans certains cas, à inventer ou bien donc, il fallait beaucoup être imaginatif à certains moments parce que la problématique était grande puis on avait peu de temps. On avait un parc industriel qui était existant, il y avait des sources de contamination qui avaient été identifiées, on avait un puits qui était en exploitation depuis un certain temps, donc il fallait réagir, puis vite, puis on n'avait pas nécessairement tous les outils

juridiques et les outils scientifiques pour produire un travail vraiment qui soit structuré de manière intelligible.

925 Donc, depuis ce temps-là, depuis 92, ça a évolué évidemment, le Guide sur les périmètres de protection a évolué, a été changé un peu, ça a été intégré dans la Directive sur les captages des eaux souterraines, la directive 001.

930 Maintenant, on est rendu à intégrer ça dans une réglementation, puis je crois que le moment est venu, puis ça doit se faire rapidement ça. Pour que tout le monde soit finalement, que tous les intervenants connaissent les bombes, O.K., dans lesquelles on doit agir.

Donc c'est un peu ça mes revendications, mes commentaires.

935 Et aussi quelque chose sûrement que vous avez déjà entendu aussi, monsieur Baton, Olivier Baton, hydrogéologue à l'INRS, en a fait mention, c'est le fait de certifier et de reconnaître la profession d'hydrogéologue. Actuellement, au Québec, c'est pas comme ça, il y a beaucoup d'improvisation qui se fait, des fois, on prend des dossiers nous autres, puis en tout cas, il y a beaucoup de dépenses inutiles qui se font là. Donc monsieur Baton en a fait mention de ça.

940 En Ontario, il y a une certification de cette profession-là qui est faite; ici au Québec, c'est pas le cas.

Donc, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

945 Alors, d'abord merci. Je pense que vous avez produit un rapport considérable, c'est tout à l'éloge de la municipalité, non seulement d'avoir fait ce qu'elle a fait mais d'avoir pris la peine de le documenter et de le rédiger et de nous le présenter, ce qui constitue un autre travail fort considérable et fort important.

950 Je voudrais vérifier une chose. Est-ce que dans les règles qui déterminent l'établissement des zones industrielles pour les municipalités, est-ce qu'il y a des questions qui concernent la présence d'aquifères et d'eaux souterraines et leur protection.

955 **PAR M. MICHEL LÉGARÉ:**

960 À ma connaissance, non. Il y a plus des recommandations à l'effet, par exemple, dans les manuels fournis par le ministère de l'Industrie et Commerce, sur les différents paramètres qui devraient être étudiés lorsqu'on procède à l'implantation d'un parc industriel. Sous forme par exemple d'études hydrogéologiques, sous forme d'études sur la capacité portante des sols à soutenir des masses considérables qui est le poids des usines puis des machineries, de ces données-là.

965 Il y a les normes au niveau de Loi sur la qualité de l'environnement concernant le fait
qu'on n'a pas le droit de polluer, que tout individu ou entreprise, selon l'article 20 de la Loi sur la
qualité de l'environnement, nul n'est autorisé dans le fond à polluer. Mais c'est explicité de façon
générale et non précise.

PAR LE PRÉSIDENT:

970

O.K. Parce que dans le projet de règlement sur l'eau souterraine et la directive qui
l'accompagne, à ma connaissance il y avait rien de particulièrement précis sur les zones
industrielles.

975 **PAR M. MICHEL LÉGARÉ:**

980 C'était dans le fond une des conséquences - votre question dans le fond, c'est une des
conséquences de la recommandation que je vous faisais tout à l'heure en disant, ça devrait être
un élément de contenu obligatoire du schéma d'aménagement du territoire. Car en vertu de la
Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme, le schéma, pour être en vigueur, doit être conforme
aux orientations gouvernementales et les plans et règlements d'urbanisme, dans les deux (2)
ans qui suivent l'adoption du schéma d'aménagement, doivent être révisés pour être conformes
au schéma d'aménagement également.

985 Donc il y a une hiérarchie qui commence avec le gouvernement du Québec, la MRC et la
municipalité. Donc à partir du moment où c'est intégré dans le contenu, ça prend un caractère
légal.

PAR LE PRÉSIDENT:

990

C'est clair qu'on est là devant une espèce de vide, d'imprévision, comme si ça allait de
soi alors que votre cas type montre que ce n'est pas vrai.

PAR M. MICHEL LÉGARÉ:

995

Dans notre cas, on a fait une prise de conscience qui était liée à l'implantation d'une
usine mais qui aurait pu arriver dans n'importe quelle municipalité avec n'importe quel projet. Il
s'agissait juste que quelqu'un pose la question à un moment donné puis qu'on fasse les
vérifications pour savoir quelle était la réponse.

1000

PAR LE PRÉSIDENT:

1005 Le cas type de ça dans l'histoire, évidemment, c'est Ville Mercier. Ville Mercier à
Montréal, c'est vingt-cinq (25) kilomètres d'aquifère qu'on a contaminés.

PAR M. CHRISTIAN DENIS:

Je connais bien, j'ai fait ma thèse de maîtrise là-dessus.

1010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et c'est effrayant quand on y pense, mais heureusement, dans votre cas, vous l'avez vu venir. Alors félicitations là-dessus.

1015 Vous nous faites une recommandation qui va pas de soi, qui est l'idée de préséance sur le territoire agricole. Parce que je vous jure que le territoire agricole, ils sont venus nous faire des représentations en sens contraire, fréquemment, en disant, il faut surtout pas que les villes viennent nous contraindre dans nos usages. Ça, là, pour eux, c'est un point presque sans retour.

1020

PAR M. MICHEL LÉGARÉ:

1025 Les villes sont souvent mises un peu comme étant le méchant garnement face aux producteurs agricoles, comme si c'était deux (2) choses d'égale importance. Les activités agricoles sont un type d'industrie parmi d'autres, à notre point de vue, puis les organismes publics, gouvernementaux, que ce soit provincial ou municipal, ont d'abord pour mandat de défendre l'intérêt collectif de l'ensemble de la population et non d'un groupe d'intervenants en particulier.

1030 Il est arrivé dans certains cas, puis j'utiliserais dans le fond la même argumentation qu'eux ont utilisée à l'époque, c'est lorsque le gouvernement du Québec a adopté la Loi sur la protection du territoire agricole, il a reconnu qu'il y avait seulement trois pour cent (3%) du territoire québécois dont la qualité était assez bonne pour faire de la culture, pour soutenir l'industrie agricole. Donc, il y avait un aspect de rareté des sols d'excellente qualité qui justifiait qu'on donne préséance à la Loi sur la protection du territoire agricole sur les schémas d'aménagement des MRC, sur les plans et règlements d'urbanisme des villes.

1035

Et ce caractère particulier là était accordé justement parce que les sols de bonne qualité, il y en a pas partout, puis ils sont menacés par le problème d'étalement urbain.

1040 Dans le cas de l'eau potable c'est un peu la même situation. De l'eau souterraine, on sait qu'il y en a partout; on sait aussi par contre qu'elle n'est pas bonne partout.

1045

À Saint-Méthode, il y avait de l'eau partout, on pouvait creuser un trou n'importe où puis tu en trouvais, sauf que c'était de l'eau salée, de l'eau ferreuse, de l'eau sulfureuse, de telle sorte que, pour construire un projet d'aqueduc puis d'égout de cinq virgule sept millions (5,7 M\$) pour desservir la moitié de la population de Saint-Méthode, il a fallu payer le prix d'une fusion municipale, qu'on aurait sûrement évitée si on avait disposé de ressources en eau sur notre territoire. Là, je vous parle à titre d'ancien secrétaire-trésorier de la petite municipalité qui a été fusionnée.

1050

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est assez bien documenté dans votre texte.

1055 **PAR M. MICHEL LÉGARÉ:**

1060 C'est un peu le même genre de situation. L'eau de bonne qualité, d'excellente qualité, puis qui est en quantité suffisante, puis techniquement exploitable puis à un coût abordable, c'est pas partout. C'est concentré sur le territoire à des endroits bien précis que la nature a mis des milliers d'années à construire. Il faut protéger ces secteurs-là comme la prunelle de nos yeux.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1065 Compte tenu du récit que vous nous faites du maraudage des voisines, croyez-vous qu'en plus de la formation dont il fut question hier pour la main-d'oeuvre qui devrait être mieux qualifiée dans les municipalités pour ce qui est des services d'eau, est-ce que vous nous suggéreriez, et si oui qu'est-ce que vous nous suggéreriez de recommander au niveau des informations à donner aux élus municipaux de l'ensemble du Québec?

1070

PAR M. MICHEL LÉGARÉ:

1075 Il y a un élément important quand on parle de formation, je dirais, de curriculum vitae des employés qui travaillent pour les petites municipalités, c'est l'aspect diversité.

1080 Lorsque je siégeais sur le conseil d'administration de la Corporation des secrétaires municipaux pour la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, lorsqu'on mettait des activités de formation, on s'apercevait qu'on avait des membres qui avaient tout juste un secondaire V, qui étaient rentrés en poste des fois grâce au travail bénévole lors des élections, puis tu en avais d'autres qui avaient des maîtrises puis qui avaient un bagage de formation puis de connaissances qui était pas du tout comparable.

1085 Lorsqu'on parlait de mettre en oeuvre des journées de formation, on avait toute une chicane sur le contenu du cours.

1090 Le problème, il est structurel puis il est lié à la taille des municipalités. Pour se payer des personnes compétentes, il faut avoir un budget suffisant pour aller chercher ces personnes-là. Donc, il y a un problème qui est d'ordre, je dirais, structurel, là.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Je comprends la dimension.

1095 **PAR M. MICHEL LÉGARÉ:**

C'est pas les bonnes paroles aux élus qui vont suffire à régler ce problème-là.

1100 Par contre, il peut être contourné par la mise en commun des ressources au niveau de structures comme les MRC qui, elles, en desservant une dizaine de municipalités, peuvent se doter d'un budget suffisant pour s'engager des personnes-ressources, soit en régie interne ou à contrat sous la forme de professionnels.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1105 Je comprends la dimension, là, que vous abordez à la suite de ma question que j'ai peut-être mal posée dans le fond.

1110 Ce que je cherchais à savoir de vous c'est, est-ce qu'en plus de tout cet aspect formation, de secrétaires municipaux, inspecteurs, etc., n'y aurait-il pas lieu aussi d'apporter de l'information à tout élu?

1115 **PAR M. MICHEL LÉGARÉ:**

Ah bien ça, il n'y en a jamais trop.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1120 Bon, voilà. En l'occurrence, qu'est-ce que vous nous suggèreriez de recommander?

PAR M. MICHEL LÉGARÉ:

1125 La première chose qu'il faudrait les conscientiser je pense, c'est l'ampleur du risque qu'ils supportent inconsciemment en ne faisant rien. Ça coûte quoi remplacer un puits d'eau potable qui est contaminé. Qu'est-ce qui arrive la journée que ton réseau d'aqueduc, il fout le camp, puis tu n'es plus capable d'alimenter ta population. La journée qu'il va y avoir mille (1000) personnes dans la salle pour crier, là, ça ne sera plus le temps de réagir. Puis ils sont très sensibles à ces arguments-là.

1130 Qu'est-ce que ça implique s'il y a un déversement par une entreprise privée puis que la municipalité doit entreprendre des poursuites en dommages et intérêts contre cet entrepreneur-là qui, même s'il était de bonne foi, même s'il a pris toutes les précautions qu'il voulait, il y a eu une "bad luck", puis il y a eu un accident quand même, puis il est tenu responsable de ça.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1140 Mais pour réussir à donner ce contenu-là, faut-il aller jusqu'à dire, élection municipale, élu égale cours de formation dès le lendemain, puis il faut écrire ça quelque part dans la loi électorale, quoi! Qu'est-ce qui se passe à ce niveau-là?

PAR M. MICHEL LÉGARÉ:

1145 Remarquez, vous faisiez le lien avec la formation. L'Union des municipalités du Québec, l'ancienne UMRCQ pour les municipalités rurales, qui s'appelle maintenant Fédération des municipalités je pense, offrent déjà des cours de formation pour ses élus municipaux. Ça pourrait être dans le cadre de ces types d'activités de formation là.

1150 Je sais que ça a été fait, par exemple lorsqu'il y a eu la Réforme Ryan, où c'est que le gouvernement a transféré la responsabilité de voirie locale aux municipalités. Je pense que ça a été le cours qui a été le plus suivi, là, de tous les programmes de formation qu'avaient les unions municipales. Pourquoi? Mais parce que tout le monde se sentait touché puis impliqué par ça.

1155 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Mais vous n'y voyez pas de caractère obligatoire nécessairement.

PAR M. MICHEL LÉGARÉ:

1160 Bien, ça serait peut-être un idéal, mais de là à obliger tout le monde à étudier!

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Ma deuxième question s'adresse à votre voisin.

1165 Hier, le sujet de la divulgation ou enfin, que les informations soient remises aux autorités municipales par exemple, a amené le problème de la confidentialité des bureaux de consultants comme le vôtre, bon, disent oui, nous avons quelques données mais nous les avons produites pour un client et à partir de ce moment-là c'est confidentiel, donc on ne peut pas remettre ces documents-là.

1170 Qu'est-ce qu'un hydrogéologue d'un bureau de consultants répondrait à ça, là?

PAR M. CHRISTIAN DENIS:

1175 Moi, je dirais que, de toute façon, lorsqu'on fait des études hydrogéologiques pour des municipalités, ça devient public.

Pardon?

1180 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

1185

Mais lorsque vous le faites pour un promoteur privé qui a un projet, ou avait, parce que c'est maintenant le cas, vous êtes presque à l'imparfait là, maintenant, des projets de lieux d'enfouissement sanitaire, par exemple. Alors ça, c'est un promoteur privé.

PAR M. CHRISTIAN DENIS:

1190

Oui, je comprends.

1195

Moi, je verrais seulement qu'une voie législative qui forcerait le promoteur privé à remettre ce genre de données là. Sinon, il n'y a pas un privé au Québec qui serait intéressé, ou peut-être - je dis ça, il n'y en a pas un - mais, en tout cas, il y en a sûrement quelques-uns qui seraient pas intéressés à divulguer certaines données, c'est évident ça. Mais par voie législative, s'ils ont pas le choix.

1200

Je regarde juste ce qui se passe au niveau des puisatiers, qui ont l'obligation de remettre leurs rapports de forage au ministère de l'Environnement, qui eux après ça, le ministère, lui, le classe dans un dossier quelque part, dans une caisse, puis ils l'oublient. Bon, ils ont une obligation de le faire, de remettre ce rapport-là de forage.

1205

Donc si, à un moment donné, il y a un promoteur privé qui fait faire un profil environnemental, une étude hydrogéologique ou n'importe quoi dans ce sens-là, il devrait être tenu d'au moins remettre à la municipalité ou à la MRC ou à un organisme quelconque, ne serait-ce que la description des forages. Tu sais, on n'est pas obligé d'avoir tout le blabla de l'étude, là, qui accompagne ça.

1210

Comme quand on a fait la carte de vulnérabilité de Saint-Félicien, nous, ce qu'on avait besoin, c'était la description des forages. Qu'est-ce qu'il y a comme stratigraphie, y a-t-il une couche protectrice ou il n'y en a pas, en argile, ou au-dessus de la nappe aquifère, etc.

Au moins, cet élément-là, au niveau des forages qu'il serait intéressant d'avoir.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1215

À votre avis, est-ce qu'il y a, au niveau de ces consultations d'ordre privé, assez de données accumulées pour nécessiter une rétroactivité à cette suggestion que vous venez de faire?

PAR M. CHRISTIAN DENIS:

1220

Actuellement, je regarde la nouvelle Politique sur la réhabilitation des terrains contaminés qui est en vigueur depuis novembre 98 et évidemment, c'est une politique, puis lorsqu'on regarde dans la Loi sur la qualité de l'environnement, les articles qui font référence à cette politique-là, c'est dans des zones ombragées. Ça veut dire que c'est pas encore en vigueur.

1225

Je sais pas si vous avez déjà vu la Loi de la qualité de l'environnement, il y a des endroits, à un moment donné, c'est gris, c'est écrit dans le gris. Tu regardes en annexe, c'est marqué: non applicable.

1230 Bon, ils décrivent, en fait, dans la politique, si un terrain est contaminé, à ce moment-là le privé est tenu de le divulguer, de l'inscrire au droit des publicités, O.K. Ça, ça s'en vient. La date, c'est pas encore en vigueur. O.K.

1235 Donc il y aurait peut-être sûrement une espèce de gymnastique à faire de ce côté-là pour les données hydrogéologiques évidemment.

Ça répond à votre question?

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1240 Vous avez parlé de maraudage, de municipalités concurrentes, est-ce qu'à l'égard de votre parc industriel, les règlements et les normes que vous avez adoptés ont fait fuir des entrepreneurs?

PAR M. MICHEL LÉGARÉ:

1245 Je pourrais mentionner de un (1) à deux (2) cas. Il y en a un de ces deux (2)-là que ça nous a pas fait de peine parce que c'était des pneus usés puis qu'avec ce qui s'est passé à Saint-Amable, on s'est pas trop battu pour les garder, là.

1250 Dans l'autre cas, c'est une petite PME, là. Il faut dire par contre que, dans ce jeu de concurrence là, le jeu de concurrence existait déjà avant que cette situation-là ne se produise, là.

1255 Parce que dans le fond, les municipalités veulent toutes se doter de parc industriel parce que c'est l'industrie qui est le moteur du développement économique. C'est pas les centres d'achats puis les commerces, eux autres sont un peu à la remorque du développement. C'est la création d'emplois d'abord et avant tout, là. Ce qui fait que cette concurrence-là existe déjà.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1260 Et inversement, est-ce qu'il y a des résidents du parc industriel qui, à l'usage, ont vu une valeur ajoutée à cette réglementation-là qu'ils peuvent utiliser un peu comme avantage concurrentiel dans leur publicité ou sur les marchés?

PAR M. MICHEL LÉGARÉ:

1265 Ça se fait en dessous de la couverture, pas de façon officielle, parce que, si c'était fait d'une façon publique, il y aurait toujours le risque que quelqu'un vienne leur dire, aïe, aïe, crie pas trop fort, tu es assis sur la même bombe environnementale que les autres, là!

1270 Dans le sens où c'est une méconnaissance de la situation, dans le fond, qui génère ce type de comportement là où d'autres municipalités peuvent se dire, bien, il y a pas encore de réglementation, on va essayer d'en passer le plus possible avant qu'elle arrive.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1275 Prenons le cas de l'usine de cogénération, là, que finalement, vous l'avez relocalisée. Est-ce que les études qui ont été faites ont été à la charge du promoteur?

PAR M. MICHEL LÉGARÉ:

1280 Les études hydrogéologiques ont été à la charge de la Ville.

PAR M. CHRISTIAN DENIS:

1285 Exact.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1290 Est-ce que vous avez envisagé à ce moment-là d'en faire payer une partie par le promoteur concerné?

PAR M. MICHEL LÉGARÉ:

1295 Non, pour la raison que ça fait partie de nos outils de concurrence.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Bon, c'est bien ça!

1300 Et finalement, là, si on veut résumer la spécificité de Saint-Félicien, c'est des règlements ou des normes pour le parc industriel, c'est une étude hydrogéologique, donc vous avez une carte hydrogéologique complète, et vous pouvez maintenant prendre des décisions de gestion plus éclairées.

1305 **PAR M. MICHEL LÉGARÉ:**

C'est ça. Dans un premier temps, ça a été de se doter d'un outil de gestion qui est la carte hydrogéologique des risques de contamination.

1310 Avec cet outil-là, on a révisé toute la planification industrielle et ainsi que toute la réglementation, donc au niveau des objectifs puis au niveau des normes; on a instauré un programme de suivi avec piézomètres sur l'ensemble. Dans le fond, toutes les zones

industrielles qui recoupaient en tout ou en partie une zone à risque élevé de contamination ont été ciblées, et font l'objet de dispositions particulières.

1315

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Merci.

1320

PAR M. CHRISTIAN DENIS:

Pour compléter, entre autres, certaines activités qui sont permises dans des secteurs qui sont vulnérables à la contamination, genre, il y a une industrie, là, un gars qui élève des vers de terre, qui est en plein dans une zone très vulnérable à la contamination, mais quel risque qu'il a, il n'y en a pas de risque, comprenez-vous?

1325

Tandis qu'il y a d'autres entreprises, genre, qui possèdent des réservoirs souterrains, qui sont en plein dans une zone très vulnérable, qui eux doivent réagir puis dans un laps de temps assez court là.

1330

Mais l'idée là-dedans puis l'exercice, c'était d'identifier tout ça. Ça c'était pas évident d'aller voir chacune des entreprises, leur poser des questions d'ordre environnemental; bien souvent, lorsqu'on posait ce genre de questions là, c'était pas toujours évident d'avoir une réponse claire et précise.

1335

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci messieurs.

1340

De mémoire, je pense qu'il y a aussi la Ville d'Amos qui nous a soulevé des problèmes connexes aux vôtres, et notamment la petite clause que vous avez sur la Loi des mines, alors!

PAR M. MICHEL LÉGARÉ:

1345

Dans la région, ici, il y a la Ville de La Baie qui s'apprête à amorcer le même type de démarche aussi. Parce que toute son alimentation est basée sur les eaux souterraines.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K.

1350

PAR M. MICHEL LÉGARÉ:

Je ne sais pas s'ils viennent présenter un mémoire, mais ça aurait été intéressant de les entendre eux autres aussi.

1355

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors merci beaucoup et bonne chance dans votre parc industriel!

1360 **PAR M. MICHEL LÉGARÉ:**

Merci bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365

Merci bien.

Avant, si vous permettez, je dois m'absenter quelques minutes, donc cinq (5) minutes de relâche et on revient.

1370

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

REGROUPEMENT DES CITOYENNES ET CITOYENS

1375

POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors, je voudrais inviter s'il vous plaît les représentants du Regroupement régional des citoyennes et citoyens pour la sauvegarde de l'environnement.

1380

Alors bonjour!

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1385

Monsieur le Président, bonjour, madame, messieurs les Commissaires. Mon nom est Élyse Gauthier, je suis la présidente et porte-parole du Regroupement régional des citoyennes et des citoyens pour la sauvegarde de l'environnement au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1390

Ce Regroupement a été créé à la suite de l'arrivée en catimini d'un incinérateur à déchets dangereux, installé il y a deux (2) ans à Saint-Ambroise.

1395

Le groupe que je représente, nous combattons l'importation des matières et des déchets dangereux et nous essayons de préserver le peu de qualité de vie qui nous reste, comme vous avez pu le voir depuis hier, nous avons le championnat de la pollution en région. Outre qu'on avait celui du chômage le plus élevé, ça nous fait un deuxième championnat des plus désagréables, faut-il le préciser!

1400

La pollution, les incinérateurs et les rejets de dioxines et de furanes, naturellement, influencent la qualité de l'eau potable que nous avons ici.

1405

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous nous ramassons avec environ trois cent vingt-six (326) barrages et deux cent soixante (260) digues. C'est donc dire que nous sommes carrément assis sur l'eau au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Et il faudrait peut-être voir à la préserver du mieux possible.

1410

J'aimerais vous introduire à ce moment-ci les deux (2) vice-présidents du Regroupement régional, alors vous avez madame Renée Dubois et monsieur Jean-Marc Brisson qui vont participer à cet échange.

Alors je vais laisser immédiatement la parole à monsieur Brisson.

PAR M. JEAN-MARC BRISSON:

1415

On y va tout de suite par les résumés et recommandations!

Le Regroupement régional des citoyens et citoyennes pour la sauvegarde de l'environnement recommande pour le gouvernement du Québec:

1420

Notre Regroupement mise avant tout sur l'acquisition de connaissances approfondies, sous toutes ses facettes, de notre ressource eau à partir de chaque région;

1425

Notre Regroupement désigne comme seul et unique répondant gouvernemental dans le dossier de la ressource eau le ministère de l'Environnement. Ainsi, il sera responsable de la rédaction de la loi, des règles, des normes et des règlements encadrant la gestion de l'eau au Québec, mais à partir du consensus sur le contenu établi par les comités régionaux de gestion de l'eau;

1430

Nous recommandons aussi qu'il augmente, par l'action de son répondant, ses critères et ses exigences quant à la qualité et la protection de la ressource, pour ce qui est de la quantité d'eau captée. Il faudra revoir les limites. Toutes ces mesures doivent être prises afin de se positionner au même diapason que nos partenaires internationaux dans le cadre de la mondialisation;

1435

Notre Regroupement n'acceptera l'exportation de notre eau que dans les cas de survie pour l'humanité. Le mercantilisme des seigneurs de l'argent ne doit pas être partie prenante de la future politique sur la gestion de l'eau de demain. Et même encore là, le Regroupement tient à ce que le répondant gouvernemental s'assure, tant au départ qu'à l'arrivée, qu'il n'y aura pas de trafiquants qui accompagneront nos dons en eau dans les pays qui subissent des catastrophes.

1440

PAR Mme RENÉE DUPUIS:

Le Regroupement régional des citoyennes et citoyens pour la sauvegarde de l'environnement recommande que le gouvernement du Québec:

1445

Prenne l'engagement formel de remettre toutes données économiques et financières concernant les coûts réels de la pollution industrielle, des inondations, en fait, de tout ce qui perturbe notre ressource eau;

1450

Que le gouvernement établisse les coûts de la distribution par les réseaux d'aqueduc et ceux de l'assainissement des eaux usées;

1455

Que le gouvernement revoit, par son répondant désigné, toutes les normes concernant la marge avant qui sépare une résidence de la rive d'un lac ou d'une rivière; nous suggérons cinquante (50) mètres;

1460

Que le gouvernement enlève le droit à toutes les embarcations à moteur de circuler sur un lac de trois (3) kilomètres carrés et moins. Dans la même foulée, il faut exclure l'utilisation des moteurs à deux (2) temps, y incluant les motomarines, sur tous les lacs et rivières du Québec;

1465

Que le gouvernement retire de la vente libre tout produit, pesticides et autres engrais chimiques, que les agriculteurs utilisent seulement après avoir suivi des cours de maniement et de dosage. Un encouragement financier, aux agriculteurs qui tendent d'éliminer complètement l'utilisation de ces produits, aiderait à protéger plus rapidement nos ressources;

1470

Que le gouvernement révise à la hausse les critères de dézonage agricole. De plus, dès que les tests hydrogéologiques complets obligatoires démontreront que l'eau est présente à moins de quarante (40) mètres de la surface, il n'y aura pas de dézonage. À partir du moment où il y a de l'eau, elle devient l'élément à protéger en priorité.

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1475

Le Regroupement régional des citoyennes et citoyens pour la sauvegarde de l'environnement recommande que le gouvernement du Québec:

1480

Élimine toutes les structures, tout pallier existant et tous les autres intervenants, y compris au contentieux, qui sont sous sa juridiction pour ne garder que deux (2) intervenants: le ministère de l'Environnement comme tuteur de la loi, protecteur et gardien de la pérennité de cette ressource naturelle, et la région comme gestionnaire;

1485

Que le gouvernement du Québec exige du régional, avant qu'il accorde une autorisation d'exploitation, qu'il étudie sérieusement l'analyse sur la qualité, la quantité d'eau disponible, le coût du prélèvement et, si c'est pour la commercialisation, les coûts d'exploitation et de vente. De même, il devra vérifier les moyens pris pour assurer la pérennité de la ressource et son aire de recharge; ceux identifiés pour maintenir sa qualité aussi. En plus la zone de captage ne devra pas importuner les voisins ni leur enlever leurs droits d'utilisation de la ressource;

1490 Le gouvernement du Québec fixera les taux des amendes pour les différents types d'infractions ou d'actes illégaux concernant l'eau;

1495 Que le gouvernement du Québec cherche le financement de son Programme de protection de l'eau auprès des capteurs commerciaux; auprès des utilisateurs massifs que sont les mines entre autres; auprès des contribuables qui abusent et gaspillent de l'eau potable; chez les plaisanciers qui naviguent avec des embarcations dont les moteurs à deux (2) temps doivent disparaître de nos lacs et rivières;

1500 Et enfin, que le gouvernement du Québec puise dans les fonds du ministère de l'Éducation pour les programmes de prévention présentés auprès de nos jeunes élèves québécois, car faut-il le dire, la jeunesse est le canal par excellence pour aider les anciens et les parents à mieux comprendre l'importance de l'eau et à comprendre aussi l'importance de la protection de l'environnement.

Monsieur le Président, nous vous remercions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1505 Alors merci, mesdames et monsieur.

1510 La première question, ce serait une question de voir comment fonctionne votre proposition, votre première proposition. Premièrement, vous demandez un gestionnaire unique, le ministère de l'Environnement. Des gens ont demandé des régies, des sociétés, des choses, vous, vous dites le ministère de l'Environnement. Et là, vous établissez le schéma de la manière suivante, le ministère de l'Environnement comme tuteur et protecteur et gardien de la pérennité de la ressource naturelle, et la région comme gestionnaire.

1515 Et vous donnez un processus. Vous dites, il sera responsable, le ministère de l'Environnement, de la rédaction de la loi, des règles, des normes à partir du consensus sur le contenu établi par les comités régionaux de gestion de l'eau, et vous nous donnez en annexe, là, la formation du comité, si ma mémoire est bonne, c'est de dix (10) membres, puis vous donnez les catégories.

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1520 Exact, exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1525 Bon alors, essayons de voir le processus que vous demandez, supposons que notre rapport paraît au 30 mars.

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

1535

Et qu'on retienne une chose comme celle-là, ça voudrait dire une opération de consultation régionale préalable, à travers les dix-sept (17) régions pour obtenir les consensus, et ensuite la mise en oeuvre d'une loi et d'une chose par le ministère de l'Environnement.

1540

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

Oui, exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1545

C'est bien ça?

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1550

C'est exactement ça, et ensuite, l'application de ces lois-là et cette gestion-là reviendraient aux locaux, donc aux régionaux, c'est-à-dire à chaque comité régional.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K.

1555

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1560

Le problème qu'on a vécu au Saguenay-Lac-Saint-Jean avec les inondations, voyez-vous, c'est que les décisions étaient prises à Québec. Puis à Québec, la journée où il a commencé à pleuvoir, bien il faisait très beau soleil dans la Vieille Capitale. Et chez nous, il mouillait à verse.

Les barrages ont pas été ouverts, on s'est ramassé avec des morts. C'est la troisième fois, là.

1565

Dans le mémoire, on inscrit que, effectivement, l'eau a tué plusieurs personnes ici. On voudrait plus que ça arrive.

1570

En termes de gestion, quand on veut gérer de façon efficace, il faut être sur les lieux. Le visuel et la connaissance des lieux aident énormément à la prise de décision, à une prise de décision efficace. À être à cent quatre-vingt-quinze (195) kilomètres ou deux cents (200) kilomètres de l'action, c'est très difficile de prendre les bonnes décisions au bon moment.

1575

En ce sens-là, le ministère de l'Environnement - d'autre part, pour ce qui est du ministère de l'Environnement, c'est qu'à l'heure actuelle, on parle de l'eau dans différents ministères et

différents ministères doivent intervenir en regard de l'eau, que ce soit au niveau des Affaires municipales, que ce soit au niveau des Ressources naturelles, bon, concernant les barrages, etc.

1580 À force de s'éparpiller, l'eau n'a pas l'importance qu'elle devrait avoir au Québec et elle perd de sa priorité. En rapatriant tous les pouvoirs au ministère de l'Environnement, qui serait le seul répondant du gouvernement du Québec, à un moment donné on a un problème, on sait vers qui se tourner; on n'a plus besoin de courir de midi à quatorze heures pour savoir qui est le responsable de quoi et qui peut nous donner les informations, qui peut les ramasser ces

1585 informations-là, en regard de la confidentialité dont on a parlé tout à l'heure.

Moi, je pense que le ministère de l'Environnement devrait avoir toutes les données concernant la quantité et la qualité de l'eau sur le territoire québécois.

1590 Bon, cela étant, ensuite on s'en vient au niveau de la région. Se chicaner à deux (2), c'est plus facile de se comprendre que de se chicaner à dix (10) intervenants différents, dont chacun pourrait tirer sur la couverture, par exemple. À deux (2), on réussit toujours à négocier puis à s'entendre.

1595 Donc, avec le régional et le ministère de l'Environnement, chacun aurait sa responsabilité, chacun aurait son travail à faire, et il me semble que des catastrophes comme on a vécues au Saguenay-Lac-Saint-Jean, bien il y en aurait un peu moins. Ce que je ne souhaite pas aux autres régions du Québec.

1600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pense que personne le souhaite à personne, là.

J'essayais de comprendre le processus de la chose, donc...

1605

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

À ce moment-là, nos comités régionaux se forment, avec les dix (10) membres dont on vous a présenté le schéma.

1610

PAR LE PRÉSIDENT:

Essentiellement sur une base de région ou de bassin versant?

1615 **PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:**

Oui, oui. Et là, à ce moment-là, ces gens-là s'assoient et réfléchissent à la politique qui les concerne, parce que chaque région a des spécificités particulières.

1620 Notre région à nous, en matière d'eau, je pense que c'est une des plus importantes au Québec. Donc, c'est peut-être pas le cas de l'Abitibi-Témiscamingue; c'est peut-être pas le cas non plus de la Gaspésie, malgré que la Gaspésie, eux, ils ont le fleuve et la mer, mais en termes d'eau souterraine, je crois que le Saguenay-Lac-Saint-Jean représente une bonne proportion de la masse d'eau souterraine du Québec.

1625 Donc, les autres régions n'auront certainement pas les mêmes priorités que nous, ne voient pas non plus la protection de l'eau peut-être de la même façon. À ce moment-là, à s'asseoir, les seize (16) régions ensemble, les seize (16) régions administratives qui sont déjà déterminées, qu'on connaît, ils vont pouvoir établir une politique qui ne nous viendra pas
1630 uniquement de Montréal.

PAR LE PRÉSIDENT:

1635 Ou de Québec!

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1640 Souvent au gouvernement, à cause de la centralisation - ou de Québec. Les régions, elles sont prises entre Montréal et Québec. Et ce n'est pas nécessairement la réalité régionale.

1645 Donc à ce moment-là, si toutes les régions sont représentées, qu'ils arrivent avec leurs priorités, ce qu'ils veulent voir dans la loi, ce qu'ils sont prêts à appliquer comme minima, parce que la loi c'est toujours un minima, les régions pourront peut-être augmenter les minima qu'elles voudraient appliquer et qui sont nécessaires pour protéger leur eau dans chaque région, ça, ça sera de leurs responsabilités.

1650 Une fois ça fait, ils s'assoient avec le gouvernement puis ils disent, voilà. Au ministère de l'Environnement, c'est ça qu'on veut que vous fassiez, on veut que vous ayez les pouvoirs, si on vous donne des responsabilités, on veut que vous ayez les pouvoirs et le financement pour appliquer cette politique-là.

1655 Parce que la Loi sur la qualité de l'environnement, elle a des failles, certes, mais elle a quand même, je dirais, un potentiel immense. Le problème, c'est qu'on a dilué la valeur du ministère de l'Environnement, on lui a coupé son personnel, on a coupé son apport financier, puis quand ils viennent pour la faire appliquer cette loi-là, bien, ils n'ont plus, je dirais, le personnel, le matériel et les compétences pour le faire.

1660 C'est pas parce qu'ils veulent pas, ils voudraient bien, mais la loi, elle a ses crocs, elle a tout ce qu'il faut. Le problème c'est de la faire appliquer.

Alors si on redonne ses lettres de noblesse au ministère de l'Environnement et qu'on reconnaît les spécificités régionales et qu'on les respecte, à ce moment-là il me semble qu'on

1665 aurait une loi sur la protection de l'eau qui serait enviée, à mon humble avis, par l'ensemble des pays autres qui ont autant d'eau que nous, au niveau international.

PAR LE PRÉSIDENT:

1670 Très bien.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1675 Dans votre mémoire, et dans votre résumé ça apparaît un petit peu, vous faites souvent l'analyse en parlant du national ou du régional.

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1680 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Telle chose revient au national, telle chose revient au régional.

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1685 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1690 Toujours une espèce de structure binaire ou d'analyse binaire. Mais il y a aussi, c'est la question que je vous pose, comment vous les intégrez, il y a les responsabilités publiques municipales, il y a les responsabilités publiques fédérales et, de façon indirecte, il y a tout le mouvement, le milieu associatif dont vous êtes.

1695 C'est des niveaux de responsabilités publiques et de pouvoirs différents, mais des partenaires.

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1700 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors vous, vous faites votre analyse sur national, régional.

1705

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

Oui.

1710 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Comment vous intégrez ces aspects-là?

1715 **PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:**

Au niveau municipal, il me semble qu'à un endroit on en parle, ils seront à ce moment-là les partenaires du comité régional.

1720 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Oui, vous avez mis deux (2) représentants des municipalités.

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1725 Oui sur le comité régional, mais en plus de ça, il me semble qu'à un moment donné, on explique dans le mémoire que chaque municipalité devra acquérir les connaissances, là, de sa masse souterraine d'eau, de son réseau d'aqueduc, bon, etc., son réseau d'alimentation.

1730 Et que si elle a des besoins particuliers, la municipalité, elle devra effectivement faire appel au comité régional, et les deux (2) s'assoieront pour fixer les priorités de cette municipalité-là en matière de dépenses et d'investissements, dépendamment d'où on se place

1735 Et je vais même à un moment donné jusqu'à traiter je crois du partenariat entre deux (2) municipalités qui, bon, entre autres, vous avez l'exemple de Canton Tremblay qui, bon, n'a pas d'eau du tout et puis a besoin de d'autres municipalités pour la nourrir en eau, là.

À ce moment-là, s'ils doivent faire des travaux, bien, ils pourraient s'associer ensemble au niveau municipal.

1740 Mais pour fixer les priorités au niveau régional, chaque municipalité pourra avoir ses propres priorités. À l'exception que, quand viendra le temps d'investir, il faudra qu'elle s'assoit avec le comité régional pour voir si ça concorde avec l'idée de la protection de l'eau sur l'ensemble du territoire de la région.

1745 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Vous avez une phrase qui est celle-ci:

1750 "Décider d'entreprendre des travaux dans une municipalité revient au régional, en collaboration avec le municipal."

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

C'est ça.

1755

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors entreprendre des travaux dans une municipalité, dans votre esprit, selon votre proposition, ce n'est plus la prérogative de la municipalité d'entreprendre des travaux dans sa municipalité en matière d'eau, mais du régional.

1760

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

C'est ça.

1765

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

C'est bien ce que vous souhaitez?

1770

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

C'est exactement ça.

Ce que je ne veux pas, dans le mémoire, c'est que, comme je le disais au niveau national, au niveau de la région, il y a des petites municipalités qui n'ont pas effectivement les moyens financiers d'avoir un réseau de distribution, je dirais, correct, d'avoir un processus d'assainissement de leurs eaux correct, et à ce moment-là, on considère, au niveau du Regroupement, que l'eau est un bien public, et tout le monde a le droit à de l'eau, et de l'eau potable.

1775

1780

Je pense qu'il y a des intervenants précédents qui vous ont répété exactement la même chose. Donc ces municipalités-là vont avoir besoin de l'aide et d'un peu plus gros qu'eux pour pouvoir offrir, ou en tout cas, donner les mêmes services à leurs concitoyens.

1785

À ce moment-là, le partage des coûts et des travaux devront se faire parce que le régional va devoir être financé aussi, là. Et on donne une liste de moyens pour financer cette mise en place du comité régional de décision.

Ce que je veux, c'est que, en fait, s'il y a une urgence, s'il y a un besoin réel à quelque part, qu'on n'ait pas besoin de passer à travers un canal de quatre-vingt-dix (90) mains différentes ou de trois cent soixante-quinze (375) personnes avant d'obtenir une décision juste et équitable, pour offrir à la population, entre autres du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'eau potable.

1790

Alors plus on met d'intervenants, plus la décision est longue à venir.

1795

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais quand vous parlez d'urgence, est-ce que vous pensez à des catastrophes ou...

1800 **PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:**

Non, je ne pense pas juste à des catastrophes.

1805 Un réseau, par exemple, qui manque d'entretien dans une municipalité. Je connais des municipalités, là, où le réseau d'aqueduc date de soixante-quinze (75) ans. À un moment donné, là, je regrette, mais ils vont avoir des problèmes, parce qu'ils ont rien fait pour l'entretenir.

Et ça c'est grave pour une petite municipalité de, je sais pas moi, mille (1000) âmes ou deux mille (2000) âmes comme on a ici en région.

1810

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Vous savez qu'il n'y a pas juste les petites municipalités qui ont des réseaux vétustes.

1815 **PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:**

Oui, ça, je sais ça. Mais pour une petite municipalité, c'est des coûts énormes. Et les contribuables, là, ils paient déjà beaucoup.

1820 Alors plus on met d'intervenants dans un dossier, plus c'est difficile de s'entendre, un, et plus la décision est longue à venir.

1825 Alors si le régional disait, on investit là et on y va avec nos ressources, à ce moment-là, il se retourne puis il dit à Québec, voilà, pour nous, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, voilà nos priorités cette année, et voilà ce qu'on devrait faire.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Je comprends votre point de vue.

1830

La Direction régionale du ministère de l'Environnement, est-ce que c'est, pour vous, régional ou national?

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1835

Non, c'est régional.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1840 C'est régional.

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1845 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1850 Donc, il y a déjà une présence, là, qui peut être utilisée et qui a une certaine marge de manoeuvre.

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1855 Oui, et à ce moment-là, il faudrait que cette compétence-là soit augmentée, à mon humble avis, c'est que s'il y a des spécialistes qui sont dans leur bureau à Québec, il faudrait qu'ils sortent puis qu'ils viennent sur le plancher des vaches. Et qu'ils aident, effectivement, les municipalités.

1860 Entre autres, au niveau de la connaissance, parce que le titre du mémoire c'est "Les acquisitions d'un savoir et d'un savoir-faire", il m'apparaît qu'on manque carrément de connaissances sur cette ressource qui est importante.

1865 Alors il faudrait que ceux qui possèdent cette connaissance-là la partagent, d'abord la mettent en commun, et la déposent au ministère et puis la partagent aussi avec l'ensemble des municipalités et l'ensemble des régions du Québec.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1870 Ça, c'est une recommandation qu'on entend souvent et je pense que la plupart des groupes d'ailleurs environnementaux nous la formulent.

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1875 Et moi, je m'excuse, monsieur le Commissaire, contrairement à ceux qui nous ont précédés, pour répondre à la question de madame Gallichan, je dirais que oui, on devrait obliger les élus à prendre connaissance rapidement de la valeur de leur réseau et du potentiel des eaux qu'ils ont sur leur territoire.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1880 Quelques questions de détail sur votre mémoire.

1885

Quand vous parlez d'exclure l'utilisation des moteurs à deux (2) temps sur les lacs et les rivières du Québec, est-ce que ça veut dire que, dans votre esprit, ils pourraient être maintenus sur le fleuve?

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

Oui.

1890

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Ah oui? Bon.

1895

Vous mentionnez également, quand vous parlez de financement, qu'on devrait aller chercher du financement auprès des contribuables qui abusent et gaspillent l'eau potable.

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

Oui.

1900

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Comment ça peut se faire, selon vous?

1905

Parce que là, il y a une notion de sanction, abuser ou gaspiller, donc ça serait une certaine punition si je comprends bien au citoyen qui abuse ou qui gaspille, c'est des termes qui dépassent l'usage normal.

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1910

D'abord il faudrait peut-être que chaque municipalité donne l'exemple, hein!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1915

Mais là, on parle des contribuables.

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

Oui.

1920

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Vous parlez des contribuables.

1925

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

Mais à partir de chaque municipalité, je pense qu'il y aurait moyen de voir, pas nécessairement en mettant des compteurs, mais en mettant des agents qui, vous savez...

1930 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Des polices de l'eau?

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1935 Bon. Bien, dans des municipalités à l'heure actuelle, il y en a des polices de l'eau vous savez. Quand on demande, par exemple, de ne pas arroser pour les chiffres impairs de telle journée à telle journée, puis bon, et qu'il y a des agents municipaux qui circulent dans les rues pour voir si les gens respectent cette demande-là, et entre autres, on à ça ici, à Chicoutimi, on a ça dans les grandes villes. Le problème, c'est qu'on l'a pas dans les petites municipalités.

1940

Mais, en réalité, oui, il y en a déjà une police de l'eau au niveau des municipalités.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1945 Alors je reviens à ma question, comment aller chercher du financement auprès des contribuables qui abusent et gaspillent de l'eau potable?

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1950 Oui, alors chaque région pourrait, comme on l'a mentionné, fixer des amendes et, si vous voulez appeler ça une police de l'eau, oui, moi, je mettrais une police de l'eau qui circulerait régulièrement dans les quartiers pour voir particulièrement quand on demande de ménager l'eau, entre autres en saison estivale, à ce moment-là oui. Parce que l'hiver, c'est assez rare que les gens vont laver leurs deux-trois (2-3) voitures qu'ils ont dans leur entrée deux (2) fois par jour, là.

1955

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors, mais ce serait sous forme de contravention aux citoyens qui...

1960

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

Qui ne respectent pas les consignes...

1965 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

... par exemple lavent leurs voitures.

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

1970

... émises par soit le comité régional, ou la municipalité.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1975 D'accord. Je comprends.

Et vous mentionnez également d'aller chercher du financement chez les plaisanciers qui naviguent avec des embarcations dont le moteur à deux (2) temps doivent disparaître de nos lacs et rivières. Alors si le moteur doit disparaître, ils ne pourront plus aider au financement.

1980

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

Oui, mais à l'heure actuelle, il y en a encore, là. Et puis pour faire disparaître les moteurs à deux (2) temps, ce qui m'apparaît une chose qu'on devrait faire très rapidement, il y a encore des plaisanciers qui vont outrepasser effectivement cette règle-là.

1985

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors, ce serait des contraventions.

1990

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

Oui.

1995

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord.

PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:

2000

Mais là encore, on a une police marine, la Sûreté du Québec avec ses bateaux circule.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2005

D'accord, je comprends. Merci.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2010

Bien moi, monsieur le Président, mes questions étaient tellement bonnes, que vous les avez toutes posées tous les deux (2)!

Alors, de fait, vous avez très bien fouillé les questions que je me posais, alors je ne veux pas retarder davantage!

2015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci beaucoup.

2020 **PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:**

Ça nous a fait plaisir.

2025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez un mémoire qui est très percutant et qui est très convaincu. Alors, merci bien de votre contribution.

2030 **PAR Mme ÉLYSE GAUTHIER:**

C'est nous qui vous remercions d'être venus.

2035 **LES RIVERAINS LAC SAINT-JEAN 2000 INC.**

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'invite maintenant les Riverains de lac Saint-Jean 2000 inc. s'il vous plaît.

2040
Bonjour.

PAR M. JULIEN LABERGE:

2045 Bonjour. On est prêt à commencer?

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y! On vous demande de vous identifier pour qu'on puisse savoir...

2050 **PAR M. JULIEN LABERGE:**

Julien Laberge, président de Lac Saint-Jean 2000. Puis monsieur Rosaire Pelletier qui m'accompagne.

2055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

2060 **PAR M. JULIEN LABERGE:**

Monsieur le Président, madame et monsieur membres de la Commission.

2065 Fondée en avril 1990, la corporation Riverains 2000 inc. est un organisme à but non lucratif qui regroupe plusieurs associations de riverains situées autour du lac Saint-Jean. Parmi celles-ci, on retrouve la Ligue de propriétaires de Vauvert inc., l'Association des riverains de Péribonka, l'Association des propriétaires de Saint-Henri-de-Taillon sur le lac, le Club Saint-Gédéon sur le lac Saint-Jean, l'Association numéro 18 du rang des Îles de Saint-Gédéon, le Regroupement Franc-Nord et les Associations de riverains des Chemins 7, 9 et 10 du banc de sable de Métabetchouan, l'Association des riverains de Chambord, le Club des Pins de Saint-
2070 Méthode-Saint-Félicien, ainsi que des membres individuels.

Toutes ces associations poursuivent le même but, soit la protection du lac Saint-Jean et ses rives. C'est pourquoi, depuis la formation du regroupement, les Riverains lac Saint-Jean 2000 inc., notre corporation, n'a pas cessé d'oeuvrer dans le sens d'une vision globale de notre
2075 plan d'eau afin que l'ensemble de l'écosystème soit exploité selon les principes de développement durable.

En tenant compte du document de consultation publique "La gestion de l'eau au Québec", qui nous a servi de canevas, nous avons recueilli les opinions émises par l'ensemble
2080 de nos associations. Nous sommes heureux de participer à l'échelle du Québec à cette large consultation populaire et technique.

Eaux souterraines! Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on évalue que vingt pour cent (20%) de la population compte sur les eaux souterraines pour sa consommation d'eau potable. Cette
2085 clientèle comprend les réseaux municipaux, les puits privés, tels les résidences et les fermes, les résidences de villégiature et certaines industries.

Risques et menaces! En général de bonne qualité et de débit satisfaisant, elles constituent une source d'eau potable économique vu qu'elles ne requièrent pas d'usine de
2090 filtration. Selon certains endroits, des propriétaires riverains du lac Saint-Jean, Saint-Félicien, Saint-Méthode, Métabetchouan, nous ont fait état de minéralisation, de salinité, d'odeur ou de couleur à l'utilisation.

Nous ne connaissons pas de schéma d'aménagement de nos quatre (4) MRC du
2095 Saguenay-Lac-Saint-Jean qui fasse état de données concernant les aquifères de la région. On y puise selon le régime de propriété foncière et c'est à l'usage qu'on peut juger du potentiel de son utilisation. Nos riverains se disent préoccupés du risque de pollution par les engrais agricoles, selon leur situation géographique.

2100 En dépit de cette préoccupation, on ne considère pas les nappes d'eau souterraine menacées d'épuisement ou de pollution, mais faut-il ajouter que des analyses formelles ne sont réalisées qu'en cas de problèmes.

Politique provinciale de l'eau! Nous proposons:

2105

Que les eaux souterraines fassent partie intégrante d'une politique provinciale de l'eau; elles constituent une partie du débit de base des lacs et des cours d'eau du Québec, et leur qualité sous-entend la vitalité des écosystèmes aquatiques ainsi que l'approvisionnement en eau potable de bien des citoyens;

2110

Que la propriété de l'eau souterraine soit déclarée bien collectif et que son utilisation soit réglementée;

2115

Que la gestion de l'eau souterraine soit intégrée au niveau régional et local au schéma d'aménagement du territoire de la Municipalité régionale de comté;

Que tout projet de captage à des fins commerciales, on tienne le processus d'autorisation gouvernementale;

2120

Que tout projet de captage à des fins commerciales soit soumis à la consultation du milieu concerné par des études d'impact et des audiences publiques du BAPE;

Qu'une redevance soit payée pour tout captage commercial et versée à la MRC qui doit en effectuer le produit à l'étude des aquifères: cartographie, pollution, règlements;

2125

Que la municipalité, au niveau local, réalise des analyses appropriées de la qualité de l'eau par échantillonnage; responsabilité d'hygiène publique;

2130

Que toute autorisation de captage, permis de construction, implique pour la municipalité le maintien d'une aire de protection de la qualité;

Que l'émission des permis de construction municipaux fasse état du mode d'alimentation en eau potable et exige la fourniture d'une première analyse d'eau lorsque l'installation permanente de captage est en production;

2135

Que les citoyens propriétaires de puits de captation soient tenus d'avertir la municipalité des irrégularités constatées par des analyses bactériologiques;

2140

Qu'un délai limite de conformité aux règlements soit imposé à tout propriétaire d'installation sanitaire non reliée à un réseau d'égout municipal.

Monsieur Pelletier!

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2145

On passe maintenant à la question des eaux de surface.

2150 Vous ne serez certainement pas surpris d'apprendre, par notre mémoire, qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean, il existe une véritable culture régionale de l'occupation riveraine des cours d'eau et des lacs du territoire. En plein bois, ce sont les camps saisonniers de pêche et de chasse qui bordent les plans d'eau, tandis que pour les lacs et les rivières accessibles en permanence, ce sont les chalets de villégiature à occupation plutôt saisonnière.

2155 Pour toutes les municipalités riveraines du lac Saint-Jean, on ne peut plus trouver de terrains riverains disponibles et la tendance à la construction résidentielle permanente est manifeste. Le secteur récréotouristique de ces municipalités n'a pas connu la crise immobilière des dix (10) dernières années. Pour le lac Saint-Jean il est intéressant de constater que l'on compte environ quatre mille trois cents (4300) propriétés riveraines.

2160 Les riverains, qu'ils soient saisonniers ou autres, ont la responsabilité de se trouver de l'eau pour les fins de consommation en particulier. Pour ce qui est des riverains, je dirais, saisonniers, c'est relativement facile, on installe une pointe à proximité des plans d'eau; c'est un petit peu plus compliqué pour les permanents, lesquels doivent, plus souvent qu'autrement, recourir à des installations de gélinite, une installation qui avait impressionné, semble-t-il, la commissaire madame Gallichan, dans une de nos présentations précédentes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et aussi le président!

2170

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

Alors, chaque propriétaire des installations est responsable de l'évaluation de la qualité de son eau et de l'entretien de son investissement.

2175

Maintenant, il y a des risques et des menaces. Nous ne connaissons pas grand-chose de la qualité des eaux de surface de notre région. Bien sûr, pendant l'été, le ministère de l'Environnement fournit des analyses d'eau de baignade pour certains sites choisis un peu au hasard.

2180

Nos riverains ne reçoivent pas d'information de leurs municipalités pour ce qui est de la qualité des eaux de surface propres à la baignade ou à la consommation, même si l'expression hygiène du milieu figure dans leurs états financiers.

2185

Nous sommes préoccupés par un certain nombre de choses, par exemple, la prolifération d'algues marines dans le Petit marais de Saint-Gédéon, avec un taux de coliformes élevé; préoccupés par l'érosion accélérée des berges d'une partie du Parc de la Pointe-Taillon; préoccupés aussi par la population importante des goélands sur les caps dans le rang des Îles de Saint-Gédéon, à proximité des secteurs de baignade et de prise d'eau.

2190

Même chose pour la proximité de zones agricoles intensives et la pollution agricole produite par les fertilisants et les engrais animaux.

2195 On pourrait ajouter à cela la circulation d'embarcations à moteur à deux (2) temps à proximité de prises d'eau souterraine et aussi le phénomène des résidus de bois, vestige de la période de flottage qui n'est déjà pas si lointaine.

2200 En prévision de cela, ou à la suite de cela, nous proposons, concernant la politique provinciale de l'eau, que le cadre général de la gestion des eaux de surface soit établi par le gouvernement pour l'ensemble du Québec; que ce cadre général prévoit un schéma d'aménagement et de gestion par bassin versant.

2205 Aussi que les MRC soient responsables des analyses des eaux de cours d'eau et des lacs de leurs territoires; que tous les projets de mini-centrales soient soumis à des études d'impact et à des audiences publiques du BAPE; que tout projet futur de mini-centrale demeure la propriété d'instance publique, en l'occurrence la municipalité ou les MRC; que soit complétée sans délai l'obligation de construire des bassins de rétention des fumiers et purins pour toute installation agricole; que le gouvernement du Québec appelle à l'ordre certaines municipalités ou MRC qui signent ou ont signé des ententes de partenariat avec Hydro-Québec pour le
2210 détournement de rivières, avant le dépôt d'études d'impact et de tenue d'audiences publiques.

Aussi que Faune et Parc Québec soit tenue d'assurer la protection et la stabilisation des berges du Parc de la Pointe-Taillon et de l'île Bouliane qui est adjacente sur les bords du lac Saint-Jean.

2215 Dans ce que j'appellerais le chapitre infrastructures municipales, environ le quart des membres des associations riveraines vit en permanence sur les bords du lac Saint-Jean. Un pourcentage encore moins élevé dispose des infrastructures municipales pour leur service d'eau.

2220 C'est donc, pour la plupart, en fonction de leur résidence principale, desservie par un réseau municipal, que nous avons recueilli leur opinion sur le sujet en titre:

2225 Maintien de la propriété publique des infrastructures de captation, de filtration, de distribution et d'épuration de l'eau de consommation;

Deuxièmement, maintien de l'autorisation gouvernementale pour les travaux municipaux d'aqueduc et d'égout quant à leur conception;

2230 Troisièmement, adhésion à la mise sur pied d'un plan conjoint, fédéral, provincial, municipal, de rénovation des infrastructures;

Et enfin, mise en cause de notre consommation qui comprend, pour les réseaux alimentés par les eaux souterraines, une étude gouvernementale qui devrait être réalisée quant

2235 à la mesure de la consommation des eaux et aux coûts réels de production. L'utilisateur-payeur a droit d'être informé pour mieux décider.

PAR M. JULIEN LABERGE:

2240 Eau et enjeu stratégique! Nos associations se déclarent peu familières avec les obligations internationales du Canada dans le cadre des ententes commerciales, soit ALENA, l'Organisation mondiale du Commerce et le Commerce interprovincial.

Néanmoins, des inquiétudes sérieuses sont manifestées:

2245 Tout projet d'exportation d'eau de surface doit rester sous contrôle gouvernemental et au bénéfice du Québec;

2250 Tout projet d'exportation d'eau souterraine ne peut se faire au détriment des besoins d'usagers québécois.

En conclusion! Nous sommes d'accord pour qu'une législation encadre l'ensemble de la problématique de la gestion de l'eau au Québec.

2255 Nous aurions souhaité que le débat de société en cours englobe aussi le côté énergie de la question.

Nous recommandons que les régions-ressources qui disposent en abondance et en qualité de la ressource eau en tirent profit pour poursuivre leur développement.

2260 Nous voulons concentrer nos efforts pour enrayer la pollution, tant domestique, municipale ou industrielle. Nous pensons qu'il est moins onéreux de prévenir et d'enrayer la pollution que travailler à dépolluer les cours d'eau après.

2265 Soyons plus fermes dans le contrôle des normes environnementales. Par la suite, nous dépolluerons les cours d'eau pollués.

Nous nous devons de laisser aux générations futures une ressource propre et saine, et en quantité suffisante.

2270 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2275 Alors monsieur Laberge, monsieur Pelletier, merci. Vous vous êtes tapés une sérieuse job de consulter votre monde et de construire un mémoire qui est très articulé, qui est très étoffé.

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

Permettez-moi cependant, monsieur Beauchamp...

2280

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

2285

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

... de préciser que ce travail-là a été fait en très grande partie par une personne qui n'est pas ici aujourd'hui, il s'agit de monsieur Luc Tessier, notre spécialiste en fait, qui, pour des raisons que nous n'avions pas pu prévoir, est absent. Donc, c'est lui qui aurait dû présenter ce mémoire-là et son absence va se prolonger d'ailleurs jusqu'à la mi-décembre.

2290

Nous nous sommes improvisés, à la toute dernière minute, monsieur Laberge et moi, pour faire cette présentation parce que c'est dans la tradition de Riverains 2000 d'être de toutes les consultations qui touchent la gestion de l'eau, qui touchent l'environnement de façon générale, vous avez d'ailleurs pu le constater dans des circonstances précédentes, et nous tenions absolument à ce que ce mémoire-là se rende au moins jusqu'à vous.

2295

PAR LE PRÉSIDENT:

En tout cas, il est rendu et il est bien rendu, bien acheminé.

2300

Vous avez une proposition qu'on a trouvée nulle part, parce que quand, à la première page, vous disiez:

2305

"En dépit de cette préoccupation, on ne considère pas les nappes d'eau souterraine menacées d'épuisement ou de pollution, mais faut-il ajouter que les analyses formelles ne sont réalisées qu'en cas de problèmes."

Évidemment, je m'étais posé une question à moi-même, en disant, mais est-ce que les gens qui ont des puits privés chez vous font analyser leur eau?

2310

Est-ce que vos gens qui se plantent...

PAR M. JULIEN LABERGE:

2315

On a un problème, c'est que nos riverains, quand ils ont un problème, soit par le goût ou la couleur de l'eau, la qualité de l'eau est détériorée, là on fait analyser.

Mais la seule place qu'on peut faire analyser adéquatement notre eau, c'est à Jonquière. Ça fait qu'on a absolument rien au lac Saint-Jean qu'on peut faire analyser. Ça prend à ce moment-là un contenant spécial pour ça.

2320

PAR LE PRÉSIDENT:

2325 Bien sûr.

PAR M. JULIEN LABERGE:

2330 C'est pour ça que ça amène des difficultés, là, d'application.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que les gens la font analyser leur eau?

2335 **PAR M. JULIEN LABERGE:**

C'est rare. D'habitude c'est juste quand il y a un problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

2340 C'est rare. O.K.

PAR M. JULIEN LABERGE:

2345 Ça devrait normalement, nous autres, c'est pour ça qu'on préconise que, quand il y a un permis de construction qui est émis, la municipalité devrait, à ce moment-là, mieux contrôler pour la qualité de l'eau puis prévoir justement une distance, je veux dire, pour les fosses septiques des voisins, pour justement protéger cette qualité-là.

2350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, la distance, elle est réglementaire, ça existe, c'est dans un règlement, lequel règlement est en révision actuellement.

2355 **PAR M. ROSAIRE PELLETIER:**

2360 Je pourrais peut-être ajouter, si vous me le permettez, monsieur Laberge demeure dans le haut du lac Saint-Jean, moi, je suis dans le bas, et dans le secteur de Saint-Gédéon où je me trouve, les gens ont tendance à faire analyser assez régulièrement leur eau. C'est l'expérience que j'ai, moi, depuis près de trente (30) ans maintenant que je suis un riverain saisonnier, et je ne sais pas si ça peut répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2365 Non mais, tant mieux, parce que souvent les gens le font pas ou ils le font, comme vous dites, quand ils voient des choses étranges dans l'eau, or souvent, sans que ça paraisse, par

exemple, la pollution bactériologique peut être là, les gens la voient pas. Mais ils peuvent être malades aussi.

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2370

Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2375

Alors donc, c'est une bonne mesure de prudence et il y a pas de règlement, on ne peut pas obliger les gens.

2380

Ce qu'il y a d'original chez vous, c'est la proposition que vous faites que les citoyens propriétaires de puits de captation soient tenus d'avertir la municipalité des irrégularités constatées par des analyses bactériologiques.

2385

Et ça, c'est assez spécial, parce que, si quelqu'un dans votre tête fait une analyse et s'aperçoit que son puits est pas correct, vous lui faites un devoir d'alerter la municipalité de la situation.

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

C'est ça.

2390

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce qui est extraordinairement intéressant, mais expliquez-moi pourquoi vous êtes arrivés à ça?

2395

PAR M. JULIEN LABERGE:

2400

C'est parce que, advenant mettons que j'ai un problème chez nous pour mon puits, à ce moment-là ça peut avoir une influence directe sur mes voisins également, sur les puits de mes voisins. Ça fait que c'est pour ça qu'en le signalant à la municipalité, la municipalité peut faire des démarches pour justement les contacter, pour enrayer le problème avant que ça s'étende.

2405

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

C'est un peu, je pense bien, ce qui a inspiré le mémoire, lorsque nous demandons qu'il y ait mise en commun des résultats d'analyses que les différentes MRC peuvent faire des cours d'eau de leurs territoires.

2410

Nous, c'est peut-être dans la mise en application immédiate, là, d'une recommandation comme celle-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2415

Très bien.

Madame Gallichan.

2420

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Sur cette même lancée. Lorsque vous mentionnez dans le paragraphe précédant la phrase que monsieur le Président vient de sortir pour vous la citer, vous dites aussi que, en ce qui concerne les puits, c'est à l'usage qu'on peut juger du potentiel de son utilisation.

2425

Est-ce à dire que les puisatiers ne vous ont pas laissé d'information lorsque les puits furent creusés, peut-être que c'était - si ça fait trente (30) ans - sur le débit de vos puits? Vous connaissez pas les débits?

2430

PAR M. JULIEN LABERGE:

La majorité des riverains, c'est pas des puisatiers qui ont fait les puits, les pointes, c'est les propriétaires eux autres mêmes, les riverains qui ont installé ça, la majorité, la très grande majorité.

2435

Ça fait que c'est pour ça qu'on n'a pas d'information adéquate là-dedans, on a absolument rien pour nous informer au niveau local auprès de la municipalité quand on parle de qualité ou de rayon de protection autour du puits, on a absolument rien d'information là-dessus.

2440

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

Je peux vous rassurer, madame Gallichan, moi, dans mon cas en particulier, je suis alimenté par le réseau municipal.

2445

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Ouf! C'est pour ça que vous vous êtes gardé en bonne santé, monsieur Pelletier!

Dites-moi, la question qui m'intéressait, moi, était au niveau de la recommandation que vous faites pour la politique de l'eau, eau de surface. Vous dites que ce soit les MRC qui soient responsables des analyses et des cours d'eau et des lacs, et non pas les municipalités.

2450

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2455 Oui, bien, je pense que ça pourrait simplifier bien des choses si c'était les MRC - plutôt que la localité vous me dites?

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2460 Oui, pourquoi pas la municipalité?

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2465 Bien, c'est que, règle générale, la tendance serait à donner la responsabilité de ce secteur-là à la MRC. D'ailleurs presque tout dans le mémoire a tendance à se diriger vers cette responsabilité-là qui serait assumée par la MRC.

2470 On a parlé, par exemple, dans le cas des eaux souterraines, de faire payer un montant pour ceux qui doivent utiliser l'eau souterraine à des fins commerciales, donc c'est presque tout le temps la MRC qui est utilisée, dans notre mémoire en tout cas, comme le canal de choix pour régler toutes les questions de la gestion de l'eau sur leur territoire.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2475 Bon, et dans l'éventualité d'une gestion plus globale, là, parce qu'il est de plus en plus question de la gestion intégrée par bassin versant, bon, est-ce qu'à ce moment-là, dans une telle éventualité, votre recommandation demeure intacte? Ou si vous voyez ça de façon plus globale?

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2480 Moi, personnellement, j'ai pas d'objection.

PAR M. JULIEN LABERGE:

2485 C'est parce qu'on préconise la MRC pour uniformiser les normes d'une municipalité à l'autre. Parce que si on laisse ça à la discrétion de chaque municipalité, il va avoir énormément de variantes entre les normes d'une municipalité à l'autre.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2490 Et d'une MRC à l'autre.

PAR M. JULIEN LABERGE:

2495 Mais peut-être, mais on a quatre (4) MRC, au lieu d'avoir peut-être quarante-cinquante (40-50) municipalités, là.

Le nombre étant plus restreint, le contrôle devient plus facile. C'est ce qu'on préconise.

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2500

Oui, c'est vrai.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2505

Bon, j'avais une autre question, des explications supplémentaires que je voulais vous demander sur cet élément:

"Que tout projet futur de mini-centrale demeure la propriété d'instance publique."

2510

Donc, les promoteurs privés...

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2515

Ça éliminerait les propriétaires privés, oui, c'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Et ceux qui sont déjà là, ça n'inclut pas, là, vous respectez les droits acquis.

2520

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

Je pense pas qu'il y ait de connotation de rétroactivité dans cette mesure-là.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2525

Ça va pour moi.

PAR M. JULIEN LABERGE:

2530

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2535

Vous avez mentionné comme menace ou comme préoccupation, la proximité des zones agricoles intensives, la pollution agricole, les fertilisants et les engrais animaux.

2540

Hier, la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean nous a présenté un portrait qui semblait très positif de l'agriculture, ici, en région, notamment sur la conformité des structures

d'entreposage, il y en a déjà à peu près la moitié qui sont conformes et d'ici 2003, on a compris que la totalité sera conforme.

2545 Il semble qu'il y a déjà des résultats impressionnants sur la réduction des pesticides, la réduction des engrais chimiques. Est-ce que c'est votre perception, vous, dans le milieu?

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2550 Pas totalement en tout cas.

2555 Et puisque vous m'amenez sur ce terrain-là, quand j'entendais tout à l'heure que les municipalités, les groupes agricoles ne voulaient pas être dérangés par les préoccupations urbaines, moi, ma réaction, c'est qu'on réglerait pas les problèmes de la qualité de l'eau, ou les problèmes plus généraux de l'environnement si, d'une façon ou d'une autre, les usagers, qu'ils soient du secteur urbain ou qu'ils soient du secteur agricole, ne modifient pas leurs habitudes ou leurs cultures, la culture au sens général de l'expression, là.

PAR M. JULIEN LABERGE:

2560 C'est parce que bien souvent aussi, les producteurs agricoles, on normalise, on investit pour améliorer justement le contrôle pour la pollution, là, les producteurs agricoles, mais c'est surtout en bordure des grands cours d'eau, alors qu'on néglige dans les terres, là, quand ça pollue les petits ruisseaux, les petits ruisseaux se déversent dans les rivières, les rivières s'en vont dans le lac, ainsi de suite, là.

2570 On a exactement le même cheminement quoiqu'il est retardé peut-être de quelques jours, mais c'est exactement le même cheminement pour la pollution, mais ça on en tient moins compte, on dit c'est moins urgent, mais ça pollue quand même à l'ensemble.

Il y en a beaucoup qui sont négligents là-dessus. Comme en milieu rural, c'est très très rare qu'il y a des fosses septiques adéquates.

2575

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2580 Oui, bien c'est ça, c'est que par exemple, je suis d'accord, moi, que les cultivateurs ont fait de très gros efforts pour se conformer à des règles environnementales, mais le problème de construction des fosses à purin, c'est pas un travail qui est achevé, je ne pense pas.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2585

Non, d'après leurs présentations, il y déjà quarante-neuf pour cent (49%) des producteurs qui sont conformes aux normes sur l'entreposage du fumier.

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2590

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2595

Le Parc de Pointe-Taillon, l'érosion des berges, d'abord l'île Bouliane, est-ce que c'est à l'intérieur du périmètre du Parc?

PAR M. JULIEN LABERGE:

2600

Elle est dans le Parc.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2605

Dans le Parc?

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

C'est ça, oui.

2610

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et qu'est-ce qui fait que la gestion des parcs n'a pas pris en compte cette question-là déjà?

2615

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

Ça moi, je vous avoue que j'ai pas la réponse à cette question-là, parce que ça a été une découverte pour moi, quand j'ai pris connaissance de ça.

2620

Sauf que depuis deux (2) ou trois (3) jours, j'ai consulté des gens du secteur qui sont des habitués du Parc Taillon, et puis ils nous ont confirmé, par exemple que si rien n'est fait, l'île Bouliane pourrait disparaître dans un temps relativement court, tellement elle fait l'objet d'érosion assez importante depuis quelques années.

2625

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

L'érosion est causée par les variations de niveaux du lac?

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2630

Oui, les niveaux du lac, et assez curieusement, on m'a dit que ce phénomène-là n'existait à peu près pas tant qu'il y avait du bois de flottage dans ce coin-là. Comme il n'y en a plus maintenant, bien là!

2635

PAR M. JULIEN LABERGE:

C'est parce que l'île Bouliane puis la Pointe-Taillon, c'est un parc, l'ensemble des berges ou la majorité des berges au lac Saint-Jean sont vérifiées puis sont corrigées par la société Alcan.

2640

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui.

2645

PAR M. JULIEN LABERGE:

Puis je pense que dans l'ensemble, ils font un bon travail autour du lac, mais ils peuvent pas intervenir à l'île Bouliane puis à Pointe-Taillon parce que c'est un parc provincial.

2650

Puis à l'heure actuelle, depuis plusieurs années là, les berges, ça recule de peut-être, il y a des années ça peut reculer de dix-douze (10-12) pieds, des années peut-être trois-quatre (3-4) pieds, mais ça recule tout le temps.

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2655

Ce qui veut dire que le programme de stabilisation des berges que l'Alcan a mis de l'avant depuis une dizaine d'années ne fonctionne pas dans ce secteur-là..

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2660

Ne s'applique pas dans le Parc.

PAR M. JULIEN LABERGE:

2665

Ne fonctionne pas parce qu'ils sont pas habilités à fonctionner là, c'est un parc.

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

Bon, c'est ça.

2670

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors, dans quelques années, il n'y en aura plus de parc.

2675 **PAR M. JULIEN LABERGE:**

Bien, il y a plusieurs îles du lac Saint-Jean qui sont disparues avec les années, parce qu'il y a beaucoup de sable, quand c'est du sable, avec la vague, là, quand l'eau est haute, bien à ce moment-là, avec le temps, les îles disparaissent.

2680

Là, c'est un parc, si on veut pas le voir disparaître, il faut intervenir à bref délai.

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2685 Ce qui explique la recommandation que Faune et Parc Québec s'occupe de ce travail-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

S'en occupe, oui.

2690

Les algues marines au Petit marais de Saint-Gédéon, c'est causé par quoi?

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2695 Ça c'est, moi, j'aurais aimé être un spécialiste pour vous répondre, mais je sais qu'il y a eu un ouvrage de fait l'an dernier pour garder au Petit marais une certaine quantité d'eau. Donc, ça devient de l'eau qui est un peu esclave, mais qui bouge pas, et ce travail, je pense que c'est un aménagement genre barrage, qui a dû être construit l'automne dernier par l'Alcan d'ailleurs, et j' imagine que ça a été fait de bonne foi.

2700

Avec le résultat que l'eau étant un peu captive, les algues croissent là-dedans puis bon, les embarcations ne peuvent y circuler, c'est à peu près impossible, sans arracher un paquet d'algues et se retrouver avec le pied d'un moteur qui ne fonctionne plus, là.

2705 Et le gros problème, semble-t-il, c'est les mauvaises odeurs qui se dégagent du Petit marais. Moi, je vous avoue que c'est pas une chose que j'ai vérifiée moi-même, mais des résidents qui sont là autour nous en ont parlé, et c'est pour ça que nous en avons fait écho dans le mémoire.

2710 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

D'accord. Merci.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2715

En trente (30) secondes, pourriez-vous me parler de l'affaire goélands.

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2720 C'est un "dead-line" de télévision ça!

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2725 Oui, monsieur!

Qu'est-ce que c'est que cette population importante?

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2730 Bien, depuis quelques années, il y a, sur une des îles en particulier, à proximité du rang des Îles de Saint-Gédéon, il y a un accroissement phénoménal de goélands qui se retrouvent là.

2735 Moi, j'en entends parler depuis deux (2) ans, en tout cas, et ça aussi, évidemment, ça se produit à proximité de zones de baignade et d'endroits où on puise de l'eau pour fins d'alimentation.

2740 Et le problème aussi qui se pose, c'est que ce serait relativement facile de faire disparaître, j'imagine, ces animaux-là, mais ils sont protégés, je pense, alors je sais pas comment on peut contourner la difficulté.

PAR LE PRÉSIDENT:

Tandis qu'on le sait, on peut pas vous le dire!

2745 Alors, vous trouverez de l'information intéressante sur la pollution que causent les goélands ainsi que les canards dans les mémoires qui nous sont parvenus dans la région de l'Estrie.

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2750 Ah oui!

PAR LE PRÉSIDENT:

2755 Alors les gens nous ont donné des tableaux comparatifs de la pollution causée par les canards. Parce que les gens aussi alimentent les canards, parce qu'ils trouvent ça beau et ça crée des problèmes de pollution très considérables.

PAR M. ROSAIRE PELLETIER:

2760 Importants, c'est sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien.

2765

PAR M. JULIEN LABERGE:

En terminant, j'aimerais rajouter un mot, si vous me permettez. C'est qu'on pense, nous autres, que les municipalités devraient intervenir, parce que la pollution c'est l'affaire de tout le monde, puis tout le monde est concerné par ça. Les municipalités devraient intervenir de façon plus sérieuse quand on arrive, comme les chalets ou les secteurs ruraux, pour que tout le monde ait l'installation sanitaire adéquate pour les eaux usées.

2770

Je pense que c'est là qui est un gros problème, il faut pas penser juste industrie, il faut pas penser juste un accident écologique qu'il peut y avoir, il faut penser que la pollution, des fois, tous et chacun polluent un petit peu, ça fait qu'à ce moment-là, on se ramasse avec un cours d'eau qui est pollué, puis qui est pratiquement irréversible, des fois.

2775

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez tout à fait raison et le règlement sur l'évacuation des eaux usées est en révision actuellement, le nouveau texte a été publié dans la Gazette nationale et il y a une révision pour arriver à des technologies plus performantes.

2780

PAR M. JULIEN LABERGE:

Parce qu'à l'heure actuelle, le problème, c'est que les municipalités, ceux qui sont pas conformes à l'heure actuelle depuis X années, les municipalités disent, c'est un droit acquis, on va te tolérer, mais si tu fais une modification, là, on va exiger la fosse septique. Ça devrait être modifié, ça, à court terme.

2790

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Merci messieurs.

2795

PAR M. JULIEN LABERGE:

Je vous remercie. Merci, madame.

PAR LE PRÉSIDENT:

2800

Alors dix (10) minutes de battement, puis on revient avec le Centre d'études sur les ressources minérales de l'Université du Québec à Chicoutimi.

2805

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
CENTRE D'ÉTUDES SUR LES RESSOURCES MINÉRALES (CERM)
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (UQAC)

2810

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors, c'est enfin à vous!

2815

Alors, monsieur Rouleau, bonjour.

PAR M. ALAIN ROULEAU:

2820

Bonjour, monsieur le Président, madame, monsieur les Commissaires.

2825

Je suis heureux, au nom du Centre d'études sur les ressources minérales de l'Université du Québec à Chicoutimi, d'exprimer la position de notre CERM, Centre d'études sur les ressources minérales, sur la gestion de l'eau au Québec et en particulier sur la gestion des eaux souterraines.

2830

Je vous rappelle que le CERM, en collaboration avec le Conseil régional de concertation et de développement, CRCD, de la région, ont tenu le 5 mars 99 une journée d'information et d'échange, ici à Chicoutimi, intitulée "Forum sur les eaux souterraines au Saguenay-Lac-Saint-Jean, mise en valeur et protection".

2835

Il se trouve que la plupart des points discutés lors de ce forum s'appliquent à toutes les régions du Québec, pratiquement, et non pas seulement au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Donc, les points qui ont été discutés servent de principal appui aux propositions sur la gestion des eaux souterraines au Québec qui sont formulées dans le mémoire qui vous a été déposé.

2840

Ce mémoire comporte quatre (4) parties, c'est un mémoire assez bref, comporte quatre (4) parties qui sont mentionnées ici sur le transparent A, B, C et D et à l'intérieur desquelles s'inscrivent au total neuf (9) énoncés.

2845

Donc, ce que je vais faire, je vais aller à tour de rôle sur chacun des énoncés, en discutant assez rapidement sur le pourquoi de ces énoncés-là.

D'abord, l'énoncé numéro 1 est que l'eau souterraine doit faire partie intégrante d'une politique de l'eau. Ça, vous l'avez entendu il y a environ une demi-heure déjà. Puis c'est probablement le cinquante-sixième qui vous le dit!

2850

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est probablement la cent dixième fois, mais ça fait rien, c'est correct!

PAR M. ALAIN ROULEAU:

2855 Donc je ne vais pas élaborer davantage avec ça, vous savez que les eaux souterraines sont à la fois une composante des écosystèmes, puis à la fois une ressource. Lequel des deux (2) aspects domine, ça va dépendre d'un choix de société ou d'un choix politique; que les eaux souterraines sont également en continuité hydrologique et hydrochimique avec les milieux humides et avec les eaux de surface dont elles assurent un débit de base, et ça vous a été dit encore il y a environ une demi-heure. J'étais attentif!

2860 L'énoncé numéro 2, tout de suite, maintenant, donc c'est que l'eau souterraine est une ressource dont l'exploitation doit être favorisée au Québec. Celle-là est un petit peu plus hardie, si vous voulez.

2865 C'est que l'eau souterraine est déjà la source privilégiée d'alimentation en eau potable pour environ vingt et un pour cent (21%) de la population au Québec, pour l'eau potable du moins, et c'est environ vingt-trois pour cent (23%) ici dans la région. Et que cette eau-là est, en général, d'excellente qualité, celle que l'on exploite du moins et qu'elle est une source d'eau potable très économique, dans plusieurs cas, du fait qu'elle ne requiert généralement pas d'usine de traitement.

2870 Et malgré notre faible niveau de connaissances de cette ressource, on peut avancer que notre utilisation de cette ressource, eau souterraine, pourrait augmenter considérablement avec certains bénéfices économiques, en particulier pour les municipalités, comme dans la plupart des autres pays. Et ceci sans mettre en péril la pérennité de la ressource.

2875 Parmi les autres pays, on voit beaucoup d'autres pays, en Europe en particulier, qui exploitent, dont la proportion de population qui s'alimente à partir des eaux souterraines est de plus de cinquante pour cent (50%), et parfois quatre-vingts pour cent (80%). On pense à la Pologne, à l'Allemagne, la France possiblement aussi; je n'ai pas fait l'inventaire complet. Mais
2880 donc, il y a une bonne différence entre ce vingt et un pour cent (21%) au Québec et le quatre-vingts pour cent (80%) dans certains autres pays, donc ça nous porte à croire qu'on pourrait l'utiliser davantage, avec un certain bénéfice économique.

2885 Donc ceci m'amène à l'énoncé numéro 3 qui dit que l'eau souterraine doit être considérée dans la planification régionale et l'aménagement du territoire.

2890 Pour assurer donc la pérennité et la qualité de la ressource, il faut la protéger, encadrer sa mise en valeur, ça vous a été dit à plusieurs reprises, dans une perspective de développement durable, à l'aide notamment de règlements sur la protection et les usages des eaux souterraines.

2895 Il se trouve que dans le système actuel, les Municipalités régionales de comté, les MRC, et les communautés urbaines, à Montréal et à Québec, sont responsables de l'aménagement de leur territoire. Cette responsabilité se concrétise notamment dans l'élaboration de schéma d'aménagement.

2900 Tout comme la gestion des déchets est confiée aux MRC et on sait qu'un avant-projet de loi a été proposé en juin 1999, là, pour modifier la Loi sur la qualité de l'environnement, qui prévoit préciser et même élargir le mandat des MRC et des municipalités également dans le domaine de gestion des déchets, notamment par l'élaboration obligatoire de plan de gestion.

2905 Donc on peut utiliser une analogie ou faire une analogie entre la gestion des déchets et la gestion des ressources en eau, en particulier des eaux souterraines, qui pourraient relever des MRC dans le cadre actuel ou du moins, les MRC pourraient se voir confier un rôle de protection de cette ressource-là, sinon de gestion.

2910 Ceci est pour l'énoncé numéro 3. Je pourrais ajouter peut-être là-dessus qu'un modèle souple de planification et de gestion par bassin versant ne serait pas en contradiction nécessairement avec ceci. Il serait généralement approprié.

Ceci complète la catégorie A, l'eau souterraine dans une politique de l'eau.

2915 Maintenant, on va aborder un problème qui nous est particulièrement à coeur, nous, dans une institution d'enseignement et de recherche, le point B, qui est le développement des connaissances sur les eaux souterraines.

2920 L'énoncé numéro 4 dit qu'une bonne gestion et une utilisation judicieuse des eaux souterraines exigent une meilleure connaissance de la ressource. C'est un peu une vérité de Lapalisse, mais qui ne semble pas évidente jusqu'à maintenant, là, qui est évidente dans la tête de plusieurs maintenant, mais pas pour tout le monde peut-être.

2925 Donc une gestion de l'eau souterraine qui tienne compte des réalités physiques de la ressource exige une meilleure connaissance hydrogéologique des aquifères, et ceci dans chaque région, et en particulier ici.

L'énoncé numéro 5 dit que le développement des connaissances sur les eaux souterraines doit se faire de façon graduelle.

2930 Donc j'ai pris la peine d'ajouter cet énoncé-là, ou nous avons pris la peine de l'ajouter, pour ne pas faire peur à tout le monde en disant qu'il faut faire une cartographie d'ici cinq (5) ans de tous nos aquifères. Je pense qu'il y a une approche graduelle qui doit être adoptée, par exemple les informations existantes et futures, d'abord dans un premier temps, les informations doivent être, sur les aquifères, les eaux souterraines, doivent devenir accessibles.

2935 Les informations futures, je pense que ça va être plus facile. Pour les informations existantes, dans certains cas, il va y avoir des problèmes, un certain nombre de problèmes qui ont déjà été soulevés hier soir et déjà cet après-midi.

2940 Donc l'accessibilité devrait se faire quel que soit le propriétaire du terrain d'où elle
proviene. Et ceci est peut-être pas évident. Et ces informations doivent être rassemblées, des
synthèses régionales doivent être élaborées et les résultats évidemment doivent être publiés.
Ceci dans un premier temps.

2945 Aussi, il faut que les extractions importantes d'eau souterraine soient mieux
documentées quant à leur qualité et leur quantité; et par extractions importantes, nous
entendons les pompages pour irrigation, et l'importance relative de ces extractions-là peuvent
varier d'une région à une autre. Dans certaines régions, certaines extractions sont importantes,
dans d'autres, ce sont d'autres extractions.

2950 Et mentionnons le pompage pour irrigation, les piscicultures, les industries de
transformation alimentaire particulièrement ou autres, l'alimentation de réseaux d'aqueduc
municipaux et le drainage engendré par les infrastructures municipales dans certains cas, par
exemple par les égouts, les tranchées faites pour les égouts peuvent servir à drainer une partie
de la nappe souterraine également.

2955 Pensons également comme infrastructure le métro de Montréal qui est une infrastructure
importante et qui est un drain important des eaux souterraines dans la région sur l'île de
Montréal.

2960 Et pensons au drainage d'autres excavations, notamment les mines, les carrières qui eux
aussi produisent une extraction d'eau souterraine, non pas pour la vendre, mais quand même qui
extraient de l'eau souterraine.

2965 Donc il faut que toutes ces extractions-là importantes soient mieux documentées et ceci
est requis au développement des connaissances nécessaires à une saine gestion des aquifères
qui sont sollicités, quel que soit l'objectif de l'extraction.

2970 Et dans un dernier temps, pour ce qui est du développement des connaissances, c'est la
cartographie hydrogéologique qui constitue une synthèse des connaissances sur les eaux
souterraines dans un territoire, et cette cartographie est nécessaire pour l'évaluation des
ressources disponibles en quantité et en qualité et leur taux de renouvellement, et pour la
gestion de cette ressource-là, incluant la mise en application des règlements de façon conforme
à la réalité.

2975 Énoncé 6, maintenant, dit que le développement des connaissances doit mobiliser et
accentuer l'expertise nécessaire à une meilleure gestion de la ressource.

2980 Et ici, je rejoins à la fois nos deux (2) fonctions d'enseignement et de recherche à
l'université, et je dirais là-dessus que le développement des connaissances hydrogéologiques,
en plus de servir à court terme les besoins de la gestion, doit aussi servir à la formation de
personnel qualifié dans les diverses facettes des eaux souterraines, afin de couvrir les besoins
futurs du Québec et de chaque région du Québec, en expertise dans ce domaine.

2985 Et notre organisme, notre Centre d'études sur les ressources minérales, pour un, a une
longue et fructueuse expérience de levées géologiques sur le terrain, incluant des cartographies
géologiques, non pas jusqu'à ce jour, non pas hydrogéologiques mais géologiques en général, et
qui ont été réalisées en collaboration avec des organismes publics dans la plupart des cas, ou
privés dans certains cas. Et dans la plupart des cas, ça a servi à former des étudiants à la
maîtrise et au doctorat.

2990 Et nos chercheurs du CERM, ont également oeuvré, plus récemment, sur des
problématiques hydrogéologiques diverses, assez diverses, des problèmes de pollution, des
problèmes d'alimentation en eau, particulièrement en socle rocheux, et ceci dans plusieurs
parties du monde, incluant le Québec évidemment, en Afrique, ailleurs au Canada, en France.

2995 Donc l'UQAC et le CERM disposent déjà d'une certaine expertise sur plusieurs aspects
des eaux souterraines et des eaux de surface, et qui est disponible à l'échelle du Québec,
incluant évidemment au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

3000 À notre avis, les organismes et les institutions dans la région, dont l'UQAC, doivent être
des intervenants quasi incontournables, je dirais, pour ce qui est de la gestion et des activités
dans le domaine de l'eau, dans la région ici. Et je parle surtout pour mon institution, mais il y en
a d'autres institutions dont l'intervention pourrait bénéficier à une gestion, je dirais, plus efficace
de certains projets.

3005 Je vais aborder maintenant la question du statut juridique de l'eau souterraine.

3010 L'énoncé numéro 7 correspond à ce qui a été dit déjà par plusieurs personnes, que le
statut juridique de l'eau souterraine devrait être actualisé et par là, on entend que le statut
juridique actuel présente un certain nombre de contradictions liées au fait en particulier que la
propriété de l'eau souterraine, qui est une ressource mobile, est liée à celle du fonds, c'est-à-dire
du terrain, qui lui est fixe. Donc on peut percevoir un grand nombre de contradictions reliées à
ça.

3015 Cependant, la reconnaissance de l'eau souterraine comme ressource collective, qui a été
proposée par plusieurs personnes et avec laquelle nous pouvons être en accord en principe,
implique une dissociation donc de sa propriété avec celle du terrain.

3020 Ça implique une redéfinition de son statut juridique, peut-être à l'exemple de d'autres
ressources, comme les ressources minérales ou pétrolières, donc en particulier, la dissociation
de cette propriété d'avec celle du terrain nous porte à croire qu'une modification du statut
juridique de l'eau pourrait rencontrer de l'opposition et entraîner, par conséquent, de longs
débats.

3025 Plusieurs groupes, ou plusieurs personnes, plusieurs entreprises pourraient percevoir ceci comme une quasi-expropriation. Donc je n'ai pas d'oreille particulière pour vous informer sur ces problématiques-là, mais c'est tout simplement un pressentiment que ça peut survenir.

3030 Et par mesure de précaution, nous émettons l'énoncé numéro 8 qui dit qu'une politique de l'eau, ainsi que les lois et règlement qui en découlent, peut et doit être mise en vigueur avant tout changement éventuel au statut juridique de l'eau souterraine. Et en particulier le Québec peut et doit adopter des règlements et des lois pour régir les eaux souterraines dans le cadre juridique actuel, et cela sans attendre d'éventuels changements au statut juridique.

3035 Et si par hasard les éventuels changements au statut juridique s'avèrent plus faciles que mon anticipation, tant mieux.

3040 Pour terminer, concernant la volonté politique et l'énoncé numéro 9 qui dit tout simplement que la condition essentielle à la réussite d'une politique de l'eau est la volonté politique de l'adopter et de l'appliquer.

3045 C'est un peu encore une vérité de Lapalisse, mais je spécifierais tout simplement que le niveau de gouvernement responsable des ressources naturelles du Québec doit prendre l'initiative du développement des connaissances sur les ressources que constituent les eaux souterraines à l'intérieur du territoire.

Donc il doit en prendre l'initiative, pas nécessairement la totale gestion, mais il doit en prendre l'initiative.

3050 Ceci termine ce que j'ai à dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3055 Merci monsieur Rouleau. On a paraît-il chacun un animal totémique, j'imagine que le vôtre ça doit être le renard, parce que c'est très subtil comme propositions.

3060 On se serait attendu qu'un chercheur nous dise, allez-y dans la recherche, et cherchez, établissez toute la cartographie et les études d'un programme musclé de connaissances en cinq (5) ans. Or c'est précisément là-dessus que vous nous mettez en garde, ça serait relativement facile et généreux en un sens de dire, bon, bien là, maintenant, il faut qu'on explore et qu'on connaisse ce domaine-là sur un programme agressif de connaissances dans une période courte.

3065 On sait que les études sur la MRC de Portneuf, sans préjuger de la qualité de leurs résultats, parce qu'on n'est pas spécialiste, mais ça a coûté plus d'un million de dollars (1 M\$) pour l'explorer.

Quelles seraient, d'après vous, les étapes prudentes pour arriver à avoir une connaissance capable de nous permettre de gérer prudemment la demande croissance qui se

3070 pointe à l'horizon à l'égard de l'eau souterraine, que cela vienne des municipalités qui veulent s'alimenter, de demandes d'embouteilleurs qui voient éventuellement un marché, ou que ce soit de l'irrigation qui peut se pointer, ou que ce soit des pisciculteurs ou autres.

3075 Alors donc, on va avoir, dans peu de temps, des pressions considérables et la connaissance n'est pas ajustée pour permettre de prendre prudemment des décisions.

Quelles sont vos recommandations sur un bon programme, ou comment ça devrait s'articuler?

PAR M. ALAIN ROULEAU:

3080 Bien, je voudrais pas que l'approche, je dirais, progressive ou graduelle que je propose soit vue comme une perception d'un danger qu'il y aurait à cartographier rapidement. Je pense que ça serait possible de le faire.

3085 C'est tout simplement une prudence de ma part d'aller demander de trop gros montants d'argent dans un premier temps. Donc je pense que l'approche graduelle a plus de chance d'être pragmatique et d'être réalisable.

3090 Puis je pense que, dans un premier temps, il faudrait colmater ou cesser ce qu'on peut, je pense, qualifier de gaspillage des données actuellement disponibles, ou du moins existantes, qui sont pas toujours disponibles ou publiques, mais qui sont existantes.

3095 Je pense que ces données-là, dans un premier temps, doivent devenir disponibles pour les données futures certainement. Pour les données existantes, je voudrais pas m'avancer sur ce terrain-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3100 Vous pensez à quoi en particulier? Premièrement, la compilation des relevés depuis qu'on a accumulés dans les bureaux et qu'on n'a pas nettoyés?

PAR M. ALAIN ROULEAU:

3105 Oui, exactement. Les données qui sont déjà au ministère de l'Environnement et les données, un peu comme ce qui a été fait, ce qui vous a été expliqué tout à l'heure à la municipalité, au niveau d'une municipalité, à Saint-Félicien, je pense qu'à peu près le même type de démarche devrait se faire sur l'ensemble du territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3110 C'est-à-dire que, exiger que, quand il y a des études géologiques de faites, hydrogéologiques de faites, les résultats deviennent un bien public en un sens.

PAR M. ALAIN ROULEAU:

3115

Oui, idéalement oui, ça devrait le devenir.

Quand c'est sur un terrain privé, réalisé par un privé, je veux pas m'aventurer sur le type de loi qu'il faudrait mettre en oeuvre.

3120

Est-ce que c'est la totalité des informations qui doivent être publiques aussi. C'est peut-être pas nécessaire que ce soit la totalité.

3125

Dans le domaine minier, les entreprises qui jalonnent un territoire sont tenues de faire des travaux sur le territoire, pour un certain montant, et de dévoiler, après un certain nombre d'années, le résultat de ces travaux-là.

3130

Si par hasard, les entreprises en question ont fait plus de travaux que l'exigeait la Loi des mines, bien, ils sont peut-être pas tenus de dévoiler les travaux supplémentaires, mais ils ont un certain montant, un certain type de travaux qu'ils doivent dévoiler après un certain nombre d'années.

Moi, je dis pas que c'est exactement la même chose qui devrait s'appliquer.

3135

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous voulez dire qu'il y a des modèles juridiques dont on pourrait s'inspirer.

3140

PAR M. ALAIN ROULEAU:

Possiblement oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3145

Très bien.

3150

PAR M. ALAIN ROULEAU:

Je sais pas si j'ai répondu à la totalité de votre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3155

Oui, c'était la première question. Il y en aura d'autres, inquiétez-vous pas!

Alors, allez-y.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3160

Il y a une de vos affirmations, un de vos énoncés qui m'a un peu étonnée et peut-être allez-vous tout simplement apaiser mes craintes, c'est l'énoncé numéro 8, puisque vous y écrivez que les lois et règlements qui en découlent, de cette politique de l'eau, peuvent et doivent être mis en vigueur avant tout changement éventuel au statut juridique de l'eau souterraine.

3165

Et ça m'a inspiré ceci, et je vous cite ce que j'ai écrit en marge: hein, comment ça!

3170

C'est que n'y a-t-il pas danger, monsieur Rouleau, que lors de dépôt d'une politique de l'eau, s'il n'y a pas immédiatement la mise en vigueur du changement du statut juridique inclus dans ce projet de loi, il y ait un tas de gens qui décident d'aller charcuter un peu partout les terrains et d'aller creuser des puits avant que la sanction tombe.

3175

Et même, au moment où on en parle en audiences publiques et dans l'éventualité qu'une recommandation soit faite à cet effet et plus tard peut-être acceptée et adoptée par le gouvernement, il y a peut-être déjà des gens, des promoteurs qui se disent, oh, on va aller tout de suite installer notre droit qui sera acquis.

Alors qu'est-ce que vous répondez à ça?

3180

PAR M. ALAIN ROULEAU:

Ah oui, là, c'est une question embêtante que vous me posez là!

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3185

C'est de votre faute!

PAR M. ALAIN ROULEAU:

3190

C'est de ma faute! Exactement!

3195

En fait, cet énoncé-là se veut un peu comme une approche, je dirais, prudente de notre part au cas où le gouvernement penserait, suite à une rencontre d'une trop forte opposition à un changement de statut juridique, décide d'arrêter le développement de politiques ou de réglementations sur la gestion de l'eau.

3200

Donc il se peut que, c'est possible que les oppositions mènent à de longs débats, comme je le disais, et je voudrais pas, je pense que ça serait dommage que ça serve de prétexte à ne pas régler.

Mais effectivement, il pourrait y avoir un certain danger à annoncer qu'un statut juridique devrait changer dans un certain nombre d'années et que...

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3205

Ah bien, même s'il n'était pas annoncé, il y en a certains qui vont le voir venir.

Est-ce que ce danger-là n'est pas tout aussi important que l'autre?

3210 **PAR M. ALAIN ROULEAU:**

Je ne saurais dire. Mais ça peut être un danger assez important que vous soulignez, effectivement.

3215 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Ma deuxième question était à votre élément D de votre énoncé 9, la condition essentielle à la réussite d'une politique est la volonté politique de l'adopter et de l'appliquer.

3220

Que répondez-vous à ceux qui disent, oui mais la vie économique d'une région peut dépendre d'une volonté politique de plutôt opter pour un développement économique, donc peut-être, parfois, faire des sacrifices au niveau de l'environnement et de l'eau?

PAR M. ALAIN ROULEAU:

3225

Bien moi, je vois pas nécessairement d'opposition entre le développement économique et les ressources en eau, peut-être au contraire.

3230

Je pense que, du moins à moyenne et à longue échéance, un développement économique durable requiert une protection et peut-être une exploitation rationnelle des ressources en eau.

Je vois pas, peut-être que j'ai mal compris la question.

3235 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Ce que je veux dire, c'est que vous savez néanmoins, parce que ça a été soulevé partout, et hier soir ça a été abordé ici, qu'il y a parfois des choix politiques qui se font et qui sont dans une perspective immédiate d'un développement et alors c'est dans ce sens-là.

3240

Quand vous parlez de volonté politique, où est-ce que vous mettez le poids le plus important pour le développement des collectivités et qu'est-ce que vous répondez à ceux qui disent, bien parfois l'urgence et la volonté politique doivent plutôt aller sur le développement économique?

3245

PAR M. ALAIN ROULEAU:

Je pense que le développement à court terme ne doit pas prévaloir sur la protection des ressources, mais je pense que c'est à chaque région de développer ses propres priorités.

3250

Personnellement, je ne veux pas m'avancer sur quelles sont les priorités qui doivent être émises dans une région donnée, puis je pense que les priorités, comme chercheur universitaire, je pense que les développements à long terme sont à privilégier sur les développements à plus court terme, mais ce n'est pas nécessairement l'opinion de tous, là.

3255

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Non, mais c'est l'opinion d'un chercheur et je voulais l'entendre.

3260

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Monsieur Rouleau, vous avez mentionné et souligné le lien, la continuité hydraulique entre les eaux souterraines et les milieux humides et l'eau de surface.

3265

Étant donné ce fait, est-ce que la gestion, le modèle de gestion des eaux souterraines, des eaux de surface et même des milieux aquatiques ne devrait pas être dans le sens de cette réalité biophysique. Est-ce qu'on ne devrait pas avoir un modèle global de gestion des eaux plutôt qu'une politique ou une réglementation pour les eaux souterraines.

3270

Autrement dit, est-ce qu'on doit continuer à gérer de façon compartimentée ou si, par exemple, le modèle de gestion par bassin versant ne devrait pas inclure à la fois le bassin versant et les aquifères et même les écosystèmes aquatiques?

PAR M. ALAIN ROULEAU:

3275

Je pense que votre seconde alternative est nettement préférable et c'est ce que plusieurs proposent, la gestion par bassin versant qui, dans la majorité des cas, serait probablement la meilleure. Même si, dans certains cas, il se trouve que les bassins versants des eaux de surface et celles des eaux souterraines ne sont pas...

3280

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Ne correspondent pas.

3285

PAR M. ALAIN ROULEAU:

... ne correspondent pas exactement. Mais ce sont des cas, je dirais pas exceptionnels, mais qui peuvent être traités différemment.

3290 Et la gestion par bassin versant permettrait de tenir compte de cette continuité hydrologique et hydrochimique, parce qu'il y a l'aspect chimique, l'apport chimique des eaux souterraines vers les eaux de surface, et on peut présumer qu'elle est assez importante pour les écosystèmes aquatiques.

3295 Il y a pas beaucoup de travaux qui ont été faits là-dessus, mais on peut présumer que c'est assez important pour l'aspect chimique également.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3300 Dans la perspective d'un modèle de gestion par bassin versant, comment pourrait se faire l'arrimage ou l'harmonisation avec les responsabilités que vous proposez pour les MRC. Parce qu'évidemment, les limites d'une MRC, on a des frontières qui sont administratives alors qu'un bassin versant peut inclure plusieurs MRC ou des parties de MRC.

3305 **PAR M. ALAIN ROULEAU:**

On peut concevoir que, pour un certain nombre de bassins versants, il faudrait que plus d'une MRC soit impliquée dans sa gestion.

3310 Donc là, j'ai pas été très loin dans cette articulation entre - on peut jouer également aussi sur la dimension des bassins versants pour lesquels on devrait définir une unité de gestion.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3315 Est-ce que vous avez des idées là-dessus, sur la taille d'un bassin versant, là, gérable?

PAR M. ALAIN ROULEAU:

3320 Je ne me suis pas arrêté sur cet aspect-là, mais je pense que ça pourrait être assez, dans une région donnée comme au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on pourrait peut-être envisager un ordre de grandeur, une dizaine de bassins versants peut-être. S'il y en a une cinquantaine, ça devient plus difficile à gérer, a priori, une dizaine de bassins versants.

Mais j'ai pas approfondi cette question-là du tout.

3325

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord.

3330 Vous parlez beaucoup dans votre mémoire de meilleure connaissance de la ressource, notamment qu'une bonne gestion suppose ou exige une meilleure connaissance de la ressource.

3335 Est-ce que, dans votre esprit, une meilleure connaissance de la ressource implique une connaissance des écosystèmes aquatiques?

3340 Autrement dit, dans l'appropriation des connaissances sur l'eau souterraine, est-ce que ça implique également les connaissances sur l'eau de surface et sur les écosystèmes aquatiques?

PAR M. ALAIN ROULEAU:

3345 Dans plusieurs cas, oui. Parce qu'on peut s'imaginer, et certaines études le démontrent, que la qualité des eaux souterraines qui alimentent un cours d'eau ont un certain effet sur la vitalité des écosystèmes aquatiques dans le ruisseau en question.

Donc, je pense qu'on ne pourrait pas dissocier les deux (2).

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3350 Et comment ça se traduit ça, à votre centre universitaire, cette dimension-là?

PAR M. ALAIN ROULEAU:

3355 Actuellement, on n'a pas de travaux de recherche qui font le lien entre les deux (2); ça serait réalisable, là, mais actuellement on n'a pas de travaux qui font le lien entre les écosystèmes aquatiques en surface et les eaux souterraines.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3360 Merci.

3365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3370 Juste une petite question, les pressions anthropiques sur l'eau souterraine se manifestent surtout dans le Québec méridional. Or évidemment, il y a un large territoire plus au nord, à partir d'ici maintenant, mettons jusqu'au début du pergélisol où on peut penser qu'il y a de très abondantes ressources souterraines, pas du tout exploitées ou très peu exploitées.

3375 Est-ce que c'est un milieu dans lequel vous pensez que les pressions vont se faire sentir sur du moyen ou du long terme?

PAR M. ALAIN ROULEAU:

3380 Évidemment, les pressions vont demeurer probablement beaucoup plus faibles que dans la partie plus méridionale, mais sauf peut-être quelques entreprises d'embouteillage qui, elles-mêmes, n'exploitent que de petites fractions des ressources disponibles. Je ne vois pas que les pressions vont être très fortes.

3385 Mais parmi les pressions anthropiques sur les eaux souterraines, il y a les extractions, mais il y a aussi les risques de pollution.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

3390 **PAR M. ALAIN ROULEAU:**

Que l'on doit considérer. Donc ces deux (2) genres de pression là devraient motiver ou devraient servir de critères de décision concernant l'urgence de cartographier une région.

3395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, c'est malheureusement tout le temps dont on dispose. J'aurais aimé vous parler des thermopompes et des nouvelles pratiques d'extraction, mais ce sera pour une autre fois!

3400 Alors, merci monsieur Rouleau.

PAR M. ALAIN ROULEAU:

Merci.

3405

PAR LE PRÉSIDENT:

Et saluez votre collègue, aussi, qui a également produit le mémoire. Merci.

3410 **PAR M. ALAIN ROULEAU:**

Merci.

3415

TECHMAT

PAR LE PRÉSIDENT:

3420 Alors, je demande le groupe Techmat, s'il vous plaît.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Bonjour madame et messieurs les Commissaires.

3425

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour.

3430

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Alors simplement, je vais vous dire, ma formation est dans le domaine du génie géologique. J'ai terminé mes études à l'UQAC et je me suis spécialisé en Europe, à Nancy, dans le domaine de l'hydrogéologie et de la géotechnique, et j'ai complété également des études graduées dans le domaine de l'hydrogéochimie.

3435

C'est en tant que hydrogéologue et géochimiste de la firme Techmat, dont je suis le directeur, que je viens vous présenter notre point de vue.

3440

Ces points de vue, ils s'appuient finalement sur de nombreuses expériences, sur plusieurs études aussi, sur des projets de reconnaissance des milieux géologiques et des milieux hydrogéologiques, de même que sur la gestion de projets de mise en valeur des ressources hydriques.

3445

Les études dont je fais allusion remontent à 67 dans le cas de celles qui ont été réalisées par la firme Techmat, qui est une firme de consultants régionale à Jonquière, et depuis 1985, dans le cas que celles que j'ai réalisées personnellement.

3450

Pour préparer le mémoire, j'ai aussi tenu compte des problèmes de gestion d'eau des États-Unis.

Alors, ce que j'ai à vous présenter, ça tient sur environ une page et sans plus tarder, je vais vous la lire.

3455

Alors tout d'abord, mentionnons que la capacité de garantir des eaux de bonne qualité favorise le développement de notre territoire. Fort heureusement, notre région est généralement choyée à cet égard, et ce tant en termes de qualité que de quantité. Il est donc important de préserver cette situation favorable.

3460

À une époque où le développement du territoire s'effectue de plus en plus rapidement, nous croyons qu'il y a lieu, à court terme, d'intégrer la protection et la saine gestion des eaux dans les processus de décision de développement du territoire.

3465 Dans le cas des eaux souterraines associées à des aquifères, cet avis est d'autant plus pertinent que l'impact de l'altération de la qualité d'un aquifère peut être ressenti à relativement long terme, comparativement à des problèmes d'altération de cours d'eau de surface.

3470 De plus, les coûts de restauration de la ressource eau souterraine peuvent être prohibitifs, et les Américains en savent quelque chose.

3475 Dans ce contexte, nous croyons qu'il y a lieu de tirer profit des connaissances et expériences des hydrogéologues oeuvrant dans les firmes privées. Ces professionnels possèdent déjà des quantités appréciables d'informations et une vaste expertise qui pourraient servir aux gestionnaires des différents paliers de gouvernement, on parle de provincial, MRC et municipal, afin que ces derniers puissent prendre des décisions éclairées et préventives dans la gestion du développement du territoire.

3480 Par ailleurs, nous avons entendu à maintes reprises que la gestion de l'eau au Québec implique la cartographie des aquifères. Cette affirmation est selon nous prématurée. En effet, la cartographie n'est qu'un outil de gestion qui pourrait éventuellement être utile.

3485 Cependant, il importe avant tout de définir le cadre et les objectifs de gestion. Selon nous, ces aspects devraient être avancés par le ministère de l'Environnement du Québec et appliqués par des représentants locaux, MRC ou municipaux, de concert avec les experts en hydrogéologie des firmes privées du milieu.

3490 Selon nous, cette approche permettrait d'uniformiser les règles en matière de développement du territoire, à l'échelle provinciale, tout en tenant compte des particularités géologiques locales.

Enfin, nous croyons que nous disposerons d'un outil de développement exceptionnel, des eaux souterraines de qualité et de plus, renouvelables. Nous avons aujourd'hui l'opportunité de travailler en concertation pour mettre cet avantage concurrentiel en valeur.

3495 Au terme de nombreuses réflexions et d'études sur le sujet, nous croyons qu'il y a possibilité d'y arriver dans le respect des autres utilisateurs du territoire. Cela implique, d'après nous, de faire connaître l'hydrogéologie et les outils disponibles pour bien gérer les eaux des aquifères.

3500 Parmi ces outils, mentionnons les méthodes de calcul de la réalimentation des aquifères et de prévisions du comportement des nappes, et le suivi d'instrumentation pour vérifier les prévisions et corriger des situations préoccupantes d'un point de vue environnemental.

3505 À cet égard, nous avons maintes fois constaté que les préoccupations des citoyens, face à la mise en valeur de nos ressources hydriques, s'appuient sur une mauvaise connaissance de l'hydrogéologie.

3510 Comparativement à la mise en valeur de nos richesses naturelles, les risques
écologiques de la mise en valeur des ressources hydriques sont somme toute très limités. Le
développement de cette ressource s'inscrit donc très bien dans le cadre d'un plan de
développement durable.

3515 Enfin, nous suggérons que le ministère de l'Environnement du Québec joue un rôle accru
dans l'élaboration d'un cadre de développement des projets de mise en valeur de cette
ressource renouvelable, de même que pour la gestion des litiges, advenant des conflits d'usage
du territoire.

Merci.

3520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur. Votre texte est court, mais assez ramassé; on a l'impression qu'il y a
beaucoup d'allusions derrière.

3525 Bon. Les vrais hydrogéologues et les faux, là. Les vrais experts et les faux experts,
comment on peut départager ça, là. Parce que ça, c'est une chose, des gens nous disent, il
devrait y avoir une certification, on devrait départager les fumistes des réels.

Avez-vous des opinions là-dessus?

3530

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

3535 Je crois, personnellement, qu'il faut rester humble dans le domaine de l'hydrogéologie
parce que dame nature s'est créée, c'est pas les hydrogéologues qui ont inventé la nature, on
essaie simplement de découvrir ce qu'elle recèle comme cachette, comme mystère.

PAR LE PRÉSIDENT:

3540 Oui, c'est vrai, mais vous êtes affirmatif après, vous dites, les craintes des gens
s'appuient sur une mauvaise connaissance de l'hydrogéologie. Puis après ça, vous dites, les
risques écologiques sont comme, somme toute, très limités.

3545 Si vous dites ça, c'est parce que ça veut dire qu'on est proche d'une science qui est
relativement rigoureuse pour être capable d'affirmer ça, là.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

3550 O.K., on va replacer effectivement, c'est important, votre question est pertinente, puis
c'est bon de la remettre peut-être dans un contexte où elle peut être mieux appréciée.

3555 Ce que je veux simplement dire, c'est qu'il y a des propos, il y a des inquiétudes qui existent dans la tête des hydrogéologues et, parfois quand on parle avec les gens ordinaires qui n'ont pas étudié dans le domaine, ils nous font part de questions, de préoccupations, et on se rend compte qu'il y a des moyens de les sécuriser.

3560 Je vous donne un exemple bien simple. Et ça, je l'ai entendu de gens qui sont relativement proches de moi puis je ne pouvais pas penser que ça se pouvait. Par exemple, on dit, écoutez, ils vont exploiter, par exemple, un projet commercial va exploiter de l'eau et ça va tarir, ça va assécher les terres, etc.

3565 Bon, il existe des outils, par exemple, un piézomètre qui est placé dans un aquifère, qui est ni plus ni moins qu'un réservoir d'eau souterrain, et qui peut être lu et suivi pour voir s'il y a une tendance à la baisse, par exemple, du niveau de l'eau dans l'aquifère. Si tel est le cas, on peut réduire le débit d'exploitation, et à ce moment-là tout redevient à la normale.

3570 Alors ça, il y a des inquiétudes qui sont parfois amplifiées sur le dos de la méconnaissance, je pense, c'est une appréciation personnelle, je pense qu'il y a moyen de rassurer des gens qui, des fois, n'ont pas toutes les connaissances. O.K.

PAR LE PRÉSIDENT:

3575 Revenons à la question principale, à ce moment-là, qui est celle de la, excusez le mot, la certification du métier d'hydrogéologue, O.K., et d'hydrologue.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

3580 Je travaille dans le domaine, en fait j'ai gradué au début des années quatre-vingt, et je peux vous dire qu'il faut rester humble dans ce domaine-là, parce que la réalimentation d'aquifères, ça se fait sur des kilomètres carrés et même des dizaines de kilomètres carrés, O.K.

Je vais faire une parenthèse pour vous expliquer un petit peu, en matière d'investigation, ce qui se passe dans le domaine de la géotechnique, et je vais vous dire ce qui se passe dans le domaine de l'hydrogéologie puis vous allez vite comprendre qu'est-ce que j'ai en tête.

3585 Si par exemple, vous voulez construire une usine, eh bien, vous voulez savoir qu'est-ce qu'il y a en dessous pour savoir si les fondations vont se tenir, etc. Alors, l'usine fait, mettons, trois cents (300) pieds par trois cents (300) pieds, alors on va disposer, par exemple, cinq (5) sondages sur les coins et un au centre pour savoir qu'est-ce qu'on a en dessous, O.K., pour être capable de construire adéquatement.

3590 Dans le domaine de l'hydrogéologie, l'évaluation doit couvrir la zone de réalimentation et on parle de kilomètres et parfois de dizaine de kilomètres carrés.

3595 Est-ce que vous vous rendez compte que, vouloir appliquer la même densité de sondage à un projet d'édifice, appliquer ça pour une étude hydrogéologique, ce serait des montants qui

seraient faramineux. Il n'y a pas une étude hydrogéologique qui se fait avec la même densité. Ce serait trop coûteux.

3600 Alors vous comprenez que l'hydrogéologue tente, par ses expertises, d'essayer d'anticiper ce qui se cache sur un vaste territoire et il a entre les mains des outils qui sont parfois limités.

3605 Ce serait plaisant, effectivement, de pouvoir dire, on va quadriller le terrain comme on le voudrait, de la même façon qu'on pourrait le faire pour un projet d'ingénierie plus localisé, mais en pratique, il n'y aurait personne qui aurait les moyens, pas une municipalité même qui aurait les moyens de faire les choses de la sorte.

3610 Alors c'est pour ça qu'il y a un niveau d'appréciation qui est un niveau d'incertitude qui existe, dans le domaine de l'hydrogéologie, l'hydrogéologue, avec l'expérience, effectivement, a appris à mesurer les niveaux d'incertitude et voir s'il y a un niveau d'incertitude qui est trop grand pour formuler une recommandation, qui va garantir le projet.

Je ne sais pas si ça vous éclaire un petit peu.

3615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je ne veux pas voler la parole à mes collègues, alors, allez-y. Non, non, ça va.

3620 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Vous mentionnez que, finalement, les risques écologiques de mise en valeur des ressources en eau souterraine seraient très limités.

3625 Est-ce qu'on doit comprendre par là qu'on pourrait assister, sans dommage, à un développement assez libre de l'exploitation des eaux souterraines? Est-ce que c'est votre opinion?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

3630 Alors ce que je veux vous dire par là, c'est qu'on pourrait à la limite, imaginons qu'on se mette à exploiter des eaux souterraines, on a toujours, en tant qu'hydrogéologue, on doit toujours évaluer les risques d'un projet sur l'environnement et les contraintes qu'on génère à l'environnement en mettant en place un projet de captage, O.K.

3635 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Mais ce que d'autres nous disaient, c'est qu'il faut faire ça, comme vous le dites, ça veut dire faire des études hydrogéologiques, soumettre ça à un examen public, etc.

3640 Mais vous, d'entrée de jeu, vous dites, les risques sont quand même limités.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Ils sont évaluables, c'est-à-dire d'abord on les évalue.

3645

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui.

3650

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

O.K. Et admettons qu'il y ait, il y a toujours des incertitudes dans tout genre d'étude, O.K., et la conséquence, par exemple, admettons par exemple, dans des projets ou dans des risques d'assèchement, O.K., prenons ça comme, je sais pas si c'est ça que vous avez en tête, mais amenons-le comme ça, bien, il existe des moyens, comme de l'installation de piézomètres dans un endroit, par exemple, dans un territoire, qui peut nous permettre de voir avec le temps s'il y a un appauvrissement des réserves en eau, ou si on peut dire une baisse du niveau d'eau avec le temps.

3655

3660

Et ça, c'est quelque chose qui peut survenir, mais si jamais ça survient, bien, à ce moment-là, il y a la réduction du débit d'exploitation qui va ramener, en quelque sorte, la situation à la normale. Et si, encore là - alors il y a moyen de réagir et c'est dans ce sens-là que je dis que la conséquence, en fait, il n'y aurait pas de conséquence à la limite, on ferme le robinet, comme on dit, puis on revient à la normale l'année d'après ou l'année qui suit, les réserves en eau sont revenues à l'état d'équilibre qui prévalait dans les décennies d'avant.

3665

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais vous dites que les risques sont évaluables et après vous dites qu'ils sont gérables. Autrement dit, s'il y a un préjudice, on peut arrêter l'exploitation suffisamment tôt pour ne pas mettre en danger le système naturel.

3670

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Par exemple, réduire, réduire le taux d'exploitation, O.K. Il est difficile de quantifier au litre par minute près, le taux de réalimentation ou le taux de soutirage qu'on pourrait faire d'un aquifère. O.K.

3675

3680

Maintenant, il y a des moyens, on se donne des marges de sécurité qu'on se donne, pour faire en sorte que des projets soient faisables et, advenant qu'on soit dans une zone, advenant une incertitude, par exemple, qu'il y ait une certaine réduction, bien à ce moment-là il peut toujours y avoir, par exemple, réduction du taux d'exploitation pour ramener un niveau d'eau, pour éviter que, par exemple, d'autres utilisateurs des terres soient affectés.

3685 Donc, trouver des moyens de gérer les préoccupations pour que tous et chacun des utilisateurs d'une ressource ou de l'autre puissent vivre en harmonie finalement.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3690 Mais malheureusement, c'est pas partout qu'on utilise ces moyens-là, parce qu'il y a plusieurs groupes qui sont venus devant la Commission pour montrer qu'ils se sont réveillés trop tard, puis que les réserves étaient asséchées dans certains cas.

3695 Alors c'est pour ça que votre phrase, on va inviter les lecteurs à se référer aux transcriptions, parce que, quand vous dites que, comparativement à la mise en valeur de nos richesses naturelles, les risques écologiques de la mise en valeur des ressources hydriques sont somme toute très limités, ça peut, pour un spécialiste que vous êtes, laisser croire qu'on pourrait librement et sans évaluation exploiter les ressources souterraines.

3700 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:**

3705 Vous avez raison de nuancer, effectivement. Ça présume, je présume, O.K., je présumais d'abord que ça avait été évalué selon les règles de l'art et je dis, malgré tout, O.K., il faut demeurer humble, comme je vous disais, en hydrogéologie, advenant une situation préoccupante, etc.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord.

3710 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:**

Bien, il y a des moyens de réagir puis qui peuvent, où on se ramène au statu quo ou à une situation antérieure qui n'est pas dérangeante pour les utilisateurs environnants.

3715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que c'est une ressource renouvelable, finalement.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

3720 Exactement. C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3725 Concernant la cartographie des aquifères, il y en a plusieurs qui nous ont dit justement le contraire. Vous, vous dites c'est prématuré de le faire, et plusieurs exigent une cartographie, là, mur à mur, partout au Québec, et le professeur Rouleau, je reprends son exposé, dit:

3730 "Une gestion de l'eau souterraine qui tienne compte des réalités physiques exige une meilleure connaissance hydrogéologique des aquifères."

3735 Alors une meilleure connaissance, ça veut pas dire nécessairement une cartographie, mais souvent, nous, on fait adéquation entre cartographie hydrogéologique et meilleure connaissance des eaux souterraines.

Vous, vous dites c'est prématuré.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

3740 Je dis ça, parce que, dans les firmes privées, et Techmat en est une, je vous disais tantôt que Techmat récolte des données depuis 1967, dans les firmes privées, on travaille sur le terrain, on étudie les terrains, et on fait une multitude de projets, et il y a énormément d'informations qui existent dans la tête des hydrogéologues qui ont à parcourir tous ces territoires-là.

3745 Et avant de tomber sur des projets cartographiques, je me dis, il faudrait peut-être mettre en valeur, effectivement, les informations qui existent déjà et qui sont dans la tête des hydrogéologues, là, qui connaissent ces territoires.

3750 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Mais la mise en commun de tous ces forages-là, est-ce que c'est pas justement une certaine cartographie?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

3755 Madame Gallichan, effectivement, parlait de problèmes de confidentialité, il faut pas se leurrer, etc., c'est vrai ce que vous dites.

3760 Maintenant, les connaissances acquises qui sont dans la tête des hydrogéologues qui ont réalisé - prendre par exemple une copie conforme, une photocopie d'un rapport de forage, etc., puis le transmettre, ça, ça pose un problème de confidentialité.

3765 Par contre, toutes les informations qui ont été synthétisées au fil des ans par les hydrogéologues, celles-là, on ne peut pas enlever la connaissance dans la tête des individus.

3770 De là à prendre un rapport papier puis dire voici, voici le fax, voici la télécopie, ça, par contre, il y a des implications, la confidentialité en est une, il y a des informations qui peuvent être sur les rapports de forage qui pourraient gêner effectivement un client, peut-être pas tout de suite, peut-être pas, mais à plus ou moins long terme, etc. C'est s'embarquer dans quelque chose qui peut être tantôt glissant.

3775 Et c'est dans ce sens-là que je dis que, l'information qui a été acquise au fil des ans, elle, elle est dans la tête des hydrogéologues, mais de là à prendre une information brute et à la mettre dans une reliure, là je dis, ça, ça peut être dangereux, ça peut être dangereux, pour les questions de confidentialité, pour les questions aussi de contenu d'informations, et commencer à filtrer, à éplucher ça, je ne suis pas sûr que ce soit nécessairement la méthode la plus souhaitable, à mon point de vue.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3780 Une seule question, monsieur Tremblay, incidemment je le dis à notre sténotypiste que vous vous appelez François Tremblay, ça doit manquer à sa connaissance!

3785 Ces connaissances ou tout ce qu'il y a dans la matière grise des hydrogéologues, comme vous venez de le dire, croyez-vous que la profession serait disposée à la rendre disponible à l'État gratuitement?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

3790 Ce que j'ai souligné dans le mémoire, ça présente un petit peu la chose, c'est que, d'abord, première chose, c'est il faut faire attention lorsqu'on divulgue de l'information, quelle qu'elle soit, il faut faire attention à la manière dont elle est utilisée.

3795 On a de nombreuses expériences en ingénierie où une information est transmise puis elle est utilisée dans un contexte autre, etc., et souvent on revient après avec des problèmes, puis quand on fait le post mortem de tout ça, on s'aperçoit que, ah oui mais, je croyais pas que c'était comme ça que vous vouliez l'utiliser.

3800 O.K. Ça c'est une parenthèse, je ferme la parenthèse, puis maintenant je reviens sur la question et, mon idée là-dessus, c'est que, puis dans un des paragraphes, là, ce que je dis, dans le fond, c'est que compte tenu qu'il y a beaucoup d'informations, je pense que d'abord, on définit un cadre puis des objectifs de gestion, ça c'est à l'échelle provinciale, pour essayer de mettre des règles équitables, pour éviter le maraudage de un puis le maraudage de l'autre, etc.

3805 Parce qu'on a parlé de maraudage à un moment donné, et, après ça, quand on passe à l'action, ça se fait effectivement avec des MRC ou des municipalités, puis des hydrogéologues du milieu, pour faire quelque chose aussi qui est sur mesure.

3810 Il y a bien des endroits où qu'il n'y a pas la nécessité, alors ça commence par un simple échange de discussions pour voir la nécessité, puis chaque cas est particulier. En hydrogéologie, on ne peut pas généraliser.

3815 C'est pour ça que je dis que, selon nous, cette approche permettrait d'uniformiser les règles en matière de développement du territoire à l'échelle provinciale, tout en tenant compte des particularités géologiques locales, il faut tenir compte de ces choses-là, puis par exemple,

dans les schémas d'aménagement, là, on se rend tout de suite compte que, entre mettre un secteur industriel à un endroit ou à un autre, si on a des visions sur des problèmes d'eau puis qu'on pense les solutionner avec l'eau souterraine, bien, ça coûte pas plus cher de choisir la bonne place avant de commencer.

3820

Par contre, il y a des endroits, effectivement, où le captage en eau arrive une fois que les infrastructures sont déjà placées, bon.

3825

Fort heureusement, on est dans une région qui est assez jeune, qui a pas beaucoup d'antécédents de contamination, si on se compare aux États-Unis où là, c'est une autre paire de manches, disons, qu'ils ont plus de - leurs hypothèques environnementales sont pas mal plus avancées que les nôtres.

3830

Alors je me dis, on a quand même la chance de faire, d'essayer de prendre une bonne orientation à court terme, tenir compte de l'expérience des Américains pour essayer de mieux faire puis de faire de façon préventive, parce que ça coûte toujours moins cher, en hydrogéologie particulièrement, quand on parle de projet de restauration de millions et de centaines de millions et de milliards, et en voulez-vous en voilà, comme on dit, bien, on n'a pas le choix. Il faut réagir de façon proactive, puis quand on parle, c'est des ordres de grandeur qui sont démesurés.

3835

En fait, ce que ça revient à dire, c'est que la gestion des risques dans le domaine de l'hydrogéologie et de l'hydrogéochimie, si ça ne se fait pas de façon préventive, après on risque de ne plus avoir les moyens.

3840

Et les Américains, là-dessus, ont plusieurs sites où ils ont carrément pas les moyens, les moyens financiers, malgré leurs richesses, pour être capable de faire face, alors ils sont obligés de prendre le taureau par les cornes, comme on dit, puis trouver des solutions qui sont souvent hors de prix. Pour nous autres, en tout cas.

PAR LE PRÉSIDENT:

3845

Merci monsieur Tremblay. Votre finale rejoint celle du professeur Rouleau tantôt, c'est-à-dire il n'y a pas rien que les problèmes d'extraction, il y a un problème de prévention contre la pollution, et qui sont probablement plus complexes et plus importants encore.

3850

Merci.

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

3855

PAR LE PRÉSIDENT:

3860 Alors j'invite le Conseil régional de l'environnement Saguenay-Lac-Saint-Jean s'il vous plaît.

Alors, bonjour mesdames.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

3865 Bonjour. Mon nom est Ursula Larouche, je suis directrice générale; avec moi, madame Monique Laberge qui est vice-présidente du CRE, qui est représentante individuelle.

3870 C'est moi qui vais présenter le mémoire, en fait je vais faire un survol de tout ce qui avait été abordé, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3875 Oui.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

Alors, je vais essayer de faire ça rapidement.

3880 Le Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un organisme sans but lucratif qui existe depuis 73. Il est reconnu à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec pour la concertation en matière d'environnement depuis 1991.

3885 Les membres de son conseil d'administration sont les suivants:

3890 Secteurs socio-économiques: Régie régionale de la santé et des services sociaux; Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium; Association des biologistes du Québec; municipalité de Saint-Ambroise.

3895 Groupes environnementaux: Comité de l'environnement de Chicoutimi; ZIP Alma-Jonquière; Riverains 2000, qui sont venus tout à l'heure et dont monsieur Tessier est notre président, mais il est en Floride; le Groupe de recherche écologique de la batture de La Baie; le Regroupement régional des citoyens pour la sauvegarde de l'environnement; ainsi que deux (2) représentants de la population.

3900 J'aimerais souligner que le Conseil régional de l'environnement a tenu les états généraux de l'environnement le 24 avril dernier. Ces états généraux de l'environnement ont permis d'évaluer l'état de la situation de la ressource en région, de dresser un bilan des dix (10) dernières années et d'en établir les faits saillants, et nous avons déposé à la Commission sur la gestion de l'eau au Québec le résultat de cette vaste consultation régionale, par rapport à la thématique eau, parce qu'il y a treize (13) thématiques qui avaient été traitées, et le mémoire a

été préparé en vue de répondre aux attentes du Plan d'action régional adopté en assemblée plénière par les multiples intervenants présents au 24 avril dernier.

3905

L'approche privilégiée du CRE est la concertation avec les différents partenaires du milieu. Le présent mémoire est le fruit d'une concertation entre les différents secteurs d'activités représentés sur son conseil d'administration, ce qui n'implique pas nécessairement l'unanimité sur tous les éléments traités.

3910

L'objectif visé par le CRE, dans la présente démarche, est d'exposer des problématiques et de travailler en concertation à l'intégration de solutions durables, sans intention de porter atteinte aux initiatives du milieu qui se prend en main avec les ressources dont il dispose.

3915

Donc je vais y aller, je ne lirai pas toutes les recommandations, mais pour commencer, j'ai quelques recommandations avec lesquelles je vais partir.

Donc le Conseil régional de l'environnement demande à la Commission de recommander:

3920

Au gouvernement du Québec qu'il déclare un moratoire sur les exportations en vrac d'eau de surface et d'eau souterraine, afin d'éviter qu'un précédent ne soit créé qui, en vertu de l'ALÉNA, pourrait faire perdre à l'ensemble des Canadiens leur souveraineté sur la ressource canadienne en eau et favoriserait éventuellement le détournement massif des ressources en eau canadiennes vers le États-Unis;

3925

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste vous dire que ce moratoire est en route.

3930

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

Ah bien, c'est super.

PAR LE PRÉSIDENT:

3935

Oui, oui. Le projet de loi existe, il a été publié et ils attendent maintenant de le voter, mais que c'est en route.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

3940

On va passer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3945

Ça fait du bien au moins de savoir qu'il y a quelque chose qui s'est passé!

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

3950 Ensuite, par rapport à tous les projets de dérivation, de détournement d'eau de bassin des Grands Lacs vers les États-Unis, que ce soit le projet du Grand Canal, nous demandons à ce que ces projets ne se réalisent pas.

3955 Nous recommandons donc à la Commission que le gouvernement ne permette pas ces projets et ainsi d'obtenir aussi du gouvernement canadien une réouverture et une renégociation au terme de l'ALÉNA, notamment l'ensemble des dispositions du chapitre 11 sur l'investissement, afin que la ressource en eau soit soustraite des termes de l'ALÉNA.

3960 Des pays comme la Russie, les États-Unis, par les exemples de Los Angeles et de la mer d'Aral, sont des exemples qu'il ne faut pas faire, soit de détourner massivement les eaux d'un lac ou d'une rivière pour alimenter les terres.

3965 Des projets de prélèvement de l'eau des Grands Lacs pour la détourner vers les États-Unis sont dans l'air. Des projets de dérivation à partir des Grands Lacs pourraient avoir des répercussions sur le niveau du fleuve Saint-Laurent et peut-être sur la rivière Saguenay.

3970 Quels seraient les impacts d'une diminution du débit du Saint-Laurent sur le Saguenay qui accueille des habitats naturels qui varient en fonction de la salinité, passant des eaux douces aux eaux saumâtres et salées. L'emprise de l'océan pourrait augmenter, faisant ainsi augmenter la concentration de la salinité dans le Saguenay et ce serait donc tous les habitats qui seraient affectés.

3975 Sur le principe de partage de l'eau! On tente parfois de culpabiliser les Québécois qui ne voudraient pas partager la ressource eau, prétextant que nous en avons en grande quantité. Et on interpelle notre devoir de partage pour justifier les projets d'exportation.

Cet argument n'est pas pertinent lorsqu'on envisage un détournement massif de nos ressources vers des pays comme les États-Unis qui, un, font une surexploitation éhontée des eaux souterraines et de surface;

3980 Deux, ont adopté des modes d'alimentation qui ne correspondent pas aux orientations du développement durable;

Trois, ont des politiques d'exportation de leurs produits agricoles trop ambitieux;

3985 Quatre, ne révisent pas les modes de consommation visant le recyclage et la réduction;

Cinq, n'ont pas pris d'engagements formels dans les grandes conventions mondiales, comme Rio sur la diversité biologique, Kyoto sur les changements climatiques, et toutes les autres qu'il pourrait y avoir eues au cours des dernières années.

3990

Accepter de céder aux États-Unis ou aux autres pays qui n'ont pas pris de ces engagements contribuerait à nier nos propres engagements internationaux que nous avons pris, tant au niveau du Québec que du Canada.

3995 Les projets hydroélectriques, un élément indissociable de la politique de l'eau! La dérivation des rivières pour des fins hydroélectriques a des répercussions sur l'environnement. Dans un cas qui nous occupe, soit le détournement de quatre (4) rivières vers la rivière Bersimis-Betsiamites, l'une d'elles verra les eaux d'un bassin versant transférées vers un autre bassin versant, privant la rivière Péribonka d'une partie d'une quantité d'eau qui a participé à façonner
4000 l'environnement de notre région.

Comment pourrait-on évacuer la préoccupation de la gestion hydroélectrique de la gestion de la ressource dans la région?

4005 La politique de gestion de l'eau doit également contenir une préoccupation d'encadrement de la gestion des digues. Lors du déluge de 96, le bris de la digue du lac Ha! Ha! sur le territoire de Ferland-Boileau qui a déversé ses eaux à ville de La Baie est celle qui a causé le plus de dommages économiques, environnementaux et sociaux.

4010 On compte plus de deux cent cinquante (250) digues dans la région et trois cent vingt-quatre (324) barrages. Si digues et barrages peuvent avoir de telles répercussions sur notre territoire, la politique québécoise devra en tenir compte en fonction de la sécurité des populations, des impacts économiques, sociaux et environnementaux, et définir le mécanisme d'intégration de ces préoccupations à l'intérieur de la future politique.

4015 Pour la commercialisation, il semble que ce soit pas très cher que d'embouteiller l'eau, alors nous, on recommande une entreprise nationale de commercialisation qui serait québécoise et qui serait gérée par le gouvernement du Québec. Et on aurait une bouteille d'eau avec des étiquettes Québec.

4020 Projets hydroélectriques et partenariat avec les instances régionales! Le Conseil régional est favorable à l'idée que les MRC et municipalités profitent de retombées économiques qu'engendrent les centrales hydroélectriques sur leurs territoires. Cependant, les études d'impact devraient être déposées à tous les intervenants du milieu avant que les ententes
4025 financières ne soient conclues.

Pour, un, permettre d'émettre des avis de correction au promoteur, aux élus et à la population, un peu comme des éléments de négociation, et éviter l'image d'avoir vendu les rivières. Car l'une de nos craintes consiste en cet appât du gain par les villes et municipalités et
4030 MRC actuellement qui sont à la recherche d'argent, qui désigneraient sur leurs territoires quelles rivières pourraient être vendues, et ce sans que la population n'ait été consultée.

Nous demandons à la Commission qu'elle recommande un encadrement de ce partenariat entre Hydro-Québec et les MRC sur la question des rivières.

4035

Agence de l'eau! Pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous préconisons la création d'une agence de l'eau du bassin versant de la rivière Saguenay, qui aurait pour mandat les éléments suivants:

4040

De veiller à la pérennité et à la qualité de la ressource hydrique;

La sécurité des populations;

4045

D'effectuer un suivi serré de la gestion et des développements envisagés sur nos cours d'eau;

D'élaborer un plan de communication sur la gestion des barrages;

4050

Dresser un plan directeur d'évaluation environnementale;

Faire une planification intégrée des rivières;

Elle devra être indépendante dans ses opinions, et rendre compte directement à la population.

4055

Cette recommandation avait été faite dans le cadre de la Commission Nicolet, suite au déluge.

4060

La pollution de l'eau par les toxiques! Le Saguenay fait actuellement face à une problématique de contamination de l'air ambiant par de nombreux produits et, entre autres, les HAP. La concentration de ces derniers sont parmi les plus élevés au Canada.

4065

Une récente étude d'Environnement Canada met en évidence la présence dans l'air ambiant de Jonquière des substances qui constituent un danger pour la santé et la vie des êtres humains, de même que des substances ayant des effets néfastes sur l'environnement.

Bien que l'étude signale une légère diminution de la contamination par les HAP de l'air ambiant entre 94 et 97, les taux de contamination demeurent les plus élevés au Canada.

4070

Ces HAP sont considérés, par la Commission mixte internationale, la APA, les Nations unies et la Commission environnementale européenne, comme des polluants prioritaires car ils présentent un danger pour la santé humaine.

4075

De plus, l'air ambiant de Jonquière affiche les concentrations canadiennes les plus élevées en dioxines et furanes. Ces polluants sont aussi d'un intérêt tout aussi prioritaire que les HAP.

Quel est l'impact de cette contamination sur l'eau potable de notre région, en particulier sur les eaux potables provenant des eaux de surface qui ne subissent pas de traitement complet? Quel est l'impact sur la chaîne alimentaire et les écosystèmes naturels?

4080

Le Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean est inquiet. À notre inquiétude qui est soulevée par les résultats de l'étude d'Environnement Canada s'ajoute également une autre préoccupation. Il y a actuellement deux (2) entreprises qui travaillent dans la récupération et traitement de matières toxiques: Récupère-Sol à Saint-Ambroise et Recyclage Larouche à Larouche.

4085

À ces entreprises s'ajouteront peut-être trois (3) autres projets industriels visant le marché des matières dangereuses:

4090

Cintec-Tredi pour un projet à Larouche, qui a déposé un avis de projet au ministère de l'Environnement pour l'implantation d'une usine de traitement de résidus industriels;

Alcan qui a élaboré un procédé de recyclage des brasques et dont l'objectif est de traiter les brasques de ses alumineries à Jonquière;

4095

Et finalement, les services environnementaux AES qui ont déposé une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement pour enfouir des sols contaminés, non traitables, dans des cellules à sécurité maximum à Larouche.

4100

Sur les cinq (5) projets, un seul pourrait être soumis aux audiences publiques du BAPE.

Ces projets ont deux (2) points en commun:

4105

Le premier, ils se situent tous dans un rayon d'environ cinquante (50) kilomètres à vol d'oiseau, à proximité de Jonquière où Environnement Canada a mesuré les taux de HAP, dioxines et furanes les plus élevés au Canada;

4110

Le deuxième, ce sont des entreprises qui travaillent avec des résidus toxiques, dont les sous-produits de traitement pourraient contribuer à faire augmenter dans l'air ambiant les taux de dioxines, de furanes ainsi que d'autres toxiques présentant un danger pour la santé humaine et ou l'environnement.

4115

Et comme la région affiche déjà les concentrations de HAP, dioxines et furanes les plus élevées dans l'air ambiant, il serait essentiel que la région fasse l'objet d'une évaluation du risque toxicologique pour la santé humaine et une évaluation du risque écotoxicologique.

4120

Ces évaluations nous permettraient d'évaluer l'impact de ces contaminants chez la population et dans notre environnement. Il est nécessaire de conduire des études de l'évaluation des impacts sur la santé humaine, des études épidémiologiques, puisque la région affiche les plus hauts taux de contamination dans l'air ambiant du Canada. Elle doit donc faire l'objet de

priorités pour le suivi et l'évaluation des impacts, sur la santé et l'environnement de la part des deux (2) paliers de gouvernement.

4125 Nous croyons qu'elles devraient être réalisées avant que soit analysé par le ministère de l'Environnement tout nouveau projet qui demande l'émission ou la modification d'un certificat d'autorisation pour l'incinération, ou l'enfouissement de produits correspondants aux termes de l'article 4 du Règlement québécois sur les matières dangereuses, incluant celles qui sont présentes dans les sols contaminés.

4130 Nous désirons que la Commission souligne au gouvernement du Québec que nous craignons que le Saguenay-Lac-Saint-Jean devienne la plaque tournante du traitement des matières dangereuses et des brasques provenant d'alumineries de l'Amérique du Nord, et ce, sans qu'aucune analyse de la situation globale sur la contamination actuelle et son impact sur la santé humaine et l'environnement soit effectuée.

4135 En regard de la connaissance qu'apportent les résultats d'Environnement Canada sur la présence de contaminants dans l'air ambiant, qui ont des incidences néfastes pour la santé et l'environnement, une consultation d'experts et de population est prioritaire.

4140 Dans la foulée des projets industriels qui se pointent à l'horizon, comment faire pour se prononcer sur une telle batterie d'usines avec l'information actuelle.

4145 Le gouvernement du Québec et du Canada a-t-il l'intention de permettre que les taux de contamination dont l'étude d'Environnement Canada fait état et qui démontre les plus hauts taux au pays, puissent encore augmenter sans connaître leur impact sur la santé des populations et l'environnement régional.

4150 La région a besoin d'une concertation entre les intervenants, politique, santé, environnement, milieu et entreprise, à ce sujet pour mettre en branle un suivi environnemental et pour mettre en branle aussi un suivi au niveau de la santé.

Et aussi pour se pencher sur la venue de ces nouvelles usines, et toute l'incidence qu'il pourrait y avoir au niveau de la contamination de l'eau, entre autres, puisqu'ici on parle de l'eau.

4155 La tarification de l'eau! Le principe utilisateur-payeur est souvent invoqué dans une perspective d'équité, de justice sociale et d'obligation civique. Un compteur d'eau sert à mesurer la quantité d'eau consommée. L'installation de compteurs ne contribue pas en soi à diminuer la consommation d'eau. Pour avoir une influence, il faut que la consommation d'eau soit mesurée et tarifée. Plus le prix est élevé, plus la consommation est réduite.

4160 Des études révèlent que la consommation ne diminue pas avec l'installation de compteurs dans les résidences, et que la préconiser ne serait qu'une pure spéculation.

Pour les biens nantis, la tarification n'a pas d'impact sur la consommation. Pour les plus démunis, elle amène une surcharge financière qui risque de les contraindre à une consommation

4165 en eau inférieure à leurs besoins. Avec la tarification de l'eau, ce ne serait plus les besoins qui dicteraient l'accès à l'eau mais la capacité de payer.

Une mère assistée sociale en viendra-t-elle à devoir choisir entre l'hygiène de sa famille ou la nourriture? Que feront les gens qui n'auront plus les moyens de se payer l'eau?

4170

Le principe utilisateur-payeur est-il vraiment équitable en termes d'accessibilité universelle. En Angleterre, trois (3) ans après la privatisation de l'eau en 89, vingt et un mille (21 000) ménages ont été privés d'eau pour non-paiement. Le coût de l'eau facturé à l'usager élevé a fait resurgir des problèmes de santé publique disparus avec le dix-neuvième siècle.

4175

Il serait tout à fait absurde qu'un mode de financement comme les compteurs occasionne des augmentations de coûts de santé et sociaux.

4180

À l'exemple de la Ville de Laval qui a diminué sa consommation totale d'eau de trente pour cent (30%) entre 89 et 96, alors que sa population a augmenté de quarante mille (40 000) habitants, nous préconisons la sensibilisation et l'information.

Pour les entreprises et les commerces, elles peuvent trouver des solutions de recyclage et d'économie d'eau; nous recommandons la tarification.

4185

Une recommandation que j'aimerais souligner. En regard du dossier de la toxicité, on demande au gouvernement du Québec de ne pas autoriser de nouveaux projets de traitement de matières dangereuses ou de modification de certificat d'autorisation pour le traitement des sols contaminés, tant que nous ne serons pas en mesure de circonscrire les impacts sur la santé et l'environnement d'une concentration d'entreprises oeuvrant sur le marché des matières dangereuses et des sols contaminés, et ce afin de minimiser les risques pour la santé et l'environnement, et particulièrement l'eau, qui pourraient être occasionnés par les contaminants tels que les HAP, dioxines et furanes.

4190

PAR LE PRÉSIDENT:

4195

Merci madame.

4200

C'est évident que vos préoccupations santé, vos préoccupations à l'égard d'un bon nombre de projets de type industriel, sont très manifestes, on n'y reviendra pas, c'est pas l'objet de notre mandat.

4205

Juste un petit point où je comprends votre point de vue, par ailleurs je douterais de son applicabilité, c'est quand vous dites au gouvernement du Québec d'obtenir du gouvernement canadien une réouverture et une renégociation des termes de l'ALÉNA, et notamment, l'ensemble des dispositions du chapitre 11 sur l'investissement afin que la ressource en eau soit soustraite des termes de l'ALÉNA. Bon.

Ça, c'est fort compliqué.

4210 **PAR Mme URSULA LAROUCHE:**

Oui.

4215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'aurais pas tendance, moi, à recommander au gouvernement de réouvrir l'ALÉNA, parce que si vous rediscutez de l'ALÉNA, vous allez rediscuter de tout, et je me réfère à Reyno & Reyno, qui ont publié un livre justement sur les ententes économiques avec les États-Unis et dans lequel ils montrent comment la négociation était d'une extraordinaire complexité puis que, de temps en temps, le Canada a gagné un certain nombre de points assez importants dans les négociations.

Et si c'était réouvert...

4225 **PAR Mme URSULA LAROUCHE:**

Est-ce qu'il y aurait moyen de renégocier cette entente-là avec l'ALÉNA pour soustraire l'eau?

4230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous l'ouvrez, quand vous discutez, vous avez une entente économique de cette ampleur-là, si vous l'ouvrez sur un point, vous l'ouvrez sur tout. C'est ça la difficulté.

4235 C'est pour ça que, si vous voyez le rapport intérimaire de la CME, les démarches qu'on vise plus à légiférer à l'interne ici pour s'assurer que si on a des éléments de protection qu'on veut mettre en route, qu'on les mette, mais demander de réouvrir l'ALÉNA, c'est d'une extrême complexité.

4240 En tout cas, vous êtes les premiers qui nous disent, de manière très formelle, très ouverte et il faudrait voir. Mais je ne suis pas sûr que ça serait stratégique de le faire.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

4245 Je vous fais confiance, là-dessus.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

4250 Madame Larouche, votre point 4.1 où vous élaborez beaucoup sur je dirais la vulnérabilité des MRC, élus locaux, face parfois à certaines pressions et à un certain appât du gain, qu'on peut comprendre surtout dans le contentieux dont on entend parler régulièrement dans les journaux entre Québec et municipalités, facture de cinq cents millions (500 M\$), etc.

4255 Mais je me souviens d'hier soir, de la présentation des quatre (4) MRC et du CRCD. À
une question où on leur disait, bon, vous sentez, vous nous dites que vous voulez une
commission permanente, qui serait la table ou le grand chapeau de la concertation ici pour le
développement de la gestion par le bassin versant de la rivière Saguenay, mais compte tenu de
certains reproches qui furent adressés, de façon générale, par les groupes environnementaux
4260 sur la politique de classification des rivières, on a dit que le gouvernement, en faisant cette
consultation auprès des CRCD, semblait favoriser beaucoup plus les gestionnaires économiques
de la ressource eau, alors on a demandé, j'ai demandé aux représentants qui étaient là, est-ce
que vous ne craignez pas ce reproche aussi dans l'éventualité où votre recommandation était
retenue?

4265 Le monsieur m'a répondu: oui, mais nous avons le Conseil régional de l'environnement
avec nous. Alors j'aimerais que vous élaboriez aussi là-dessus, puisque vous, dans votre
exposé 4.1, vous avez l'air de nous apporter un son de cloche tout à fait différent.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

4270 Vous savez, le Conseil régional de l'environnement, le pouvoir qu'il a et le travail qu'il
peut faire, et surtout les ressources dont il dispose, ne peuvent pas pallier aux besoins du milieu
et de répondre à toutes les questions du milieu par rapport aux MRC. Et si les MRC s'attendent
à ce qu'on soit capable de répondre pour tout le milieu, avec les ressources qu'on a, ce sera pas
possible.

4275 À moins que, dans leurs recommandations, ils nous attribuent des fonds de
fonctionnement qui vont nous aider à pouvoir remplir un mandat bien large.

4280 Mais dans cette optique-là, c'est vrai, ils ont le Conseil régional de l'environnement, mais
c'est pas assez.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

4285 Vous souhaiteriez du renfort au sein de cette éventuelle commission permanente, sur
laquelle je présume vous êtes d'accord, puisqu'on nous disait que tous les membres étaient
d'accord sur ce projet.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

4290 Oui, oui. En fait ce qui pourrait pallier à ça, c'est d'avoir une indépendance. Parce que,
quatre (4) MRC qui sont pour un projet, parce que, et le CRE comme cinquième élément, quand
ça vient le temps de voter pour savoir ce qu'on va faire, on ne pèse pas lourd dans la balance.

4295 Donc il faut quand même qu'il y ait une indépendance. C'est pour ça qu'on recommande,
entre autres, que cette table-là ait une indépendance et une transparence aussi. Il faut que les

forces soient égales. Il faut que ce que le milieu a à dire ne soit pas seulement dit, il faut aussi que ce soit écouté, puis appuyé, puis que ce soit mis en oeuvre, là.

4300 Et dans le cas présent qui nous occupe, nous autres, nous, ce qui nous a fait soulever ce point-là, c'est une entente de partenariat qu'il y a eu récemment entre les MRC et Hydro-Québec, et on a eu l'étude d'impact un mois et demi (1½) après, on ne savait pas du tout les ententes financières, on n'a aucun mot à dire sur comment cet argent-là va être dépensé, et là on dit qu'on nous consulte, bien là, questionnons-nous, là.

4305 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Et vous dites bien un demi-million (½ M\$) par MRC par année, c'est ça?

4310 Ma deuxième question, dans la même foulée, une réponse peut-être brève, dans le cas des partenariats pour des centrales, les petites centrales, nous avons été mis au fait aussi de partenariat avec les groupes amérindiens, non seulement avec les MRC.

4315 Il semble donc se développer un peu partout, soit par Hydro-Québec pour ses propres choix, mais aussi pour des promoteurs, pour des petites centrales, ce type de partenariat, alors dans le cas, entre autres du groupe amérindien de Mashteuiatsh, là, comment voyez-vous ça, vous autres?

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

4320 C'est ça. À la base, le principe du partenariat avec le milieu nous pose pas de problème. C'est plus la démarche. C'est vraiment la démarche, comment ça fonctionne.

4325 Si Hydro-Québec veut faire un partenariat avec le milieu, bien qu'il fasse un partenariat avec le milieu, c'est-à-dire qu'on connaisse les études d'impact avant, qu'on connaisse les incidences monétaires et puis qu'on puisse discuter, nous autres, avec nos élus pour regarder comment, un, leur faire des recommandations sur le projet, ensuite de ça, bien regarder avec eux autres, il y a toute une question d'argent, est-ce que l'argent est réinvesti au niveau du développement économique de la région, pas sûre, pas sûre du tout.

4330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est moins sur le principe que sur les processus de transparence que vous en avez.

4335 **PAR Mme URSULA LAROUCHE:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

4340

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4345

C'est des formules populaires, parce que Baie-Comeau, d'où l'on vient, le préfet de la MRC venait de recevoir un chèque de douze millions (12 M\$) pour un projet avec Hydro-Québec.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

4350

Oui, c'est le même projet que nous autres.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui.

4355

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est l'autre coin de la région qui vous rejoint, oui!

4360

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

L'étude sur les HAP, est-ce que c'est uniquement pour Jonquière ou pour l'ensemble de la région?

4365

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

La station d'échantillonnage était à Jonquière, mais elle a été faite à la grandeur du Canada. C'est trente-cinq (35) villes au Canada, et c'est Jonquière qui arrive la première.

4370

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

C'est Jonquière qui arrive la première.

4375

Est-ce que, selon l'étude, on peut dire, comme vous dites, que la région affiche le plus haut taux de contamination de l'air ambiant au Canada?

C'est ce que vous avez écrit, c'est pour ça que...

4380

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4385 La région affiche le plus haut taux de contamination de l'air ambiant au Canada?

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

Bien le Saguenay. Pour les HAP.

4390

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Pour les HAP.

4395

Vous introduisez votre paragraphe en parlant des HAP, des dioxines et des furanes.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

Attendez un peu, là.

4400

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Là, je suis à la page 22.

4405

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

22.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4410

Le deuxième paragraphe.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

4415

O.K. Peut-être qu'on devrait plus lire Jonquière.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord. O.K.

4420

Dites-moi donc, de quelle façon les Américains ont des modes d'alimentation qui ne correspondent pas au principe de développement durable?

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

4425

Bon, on parle plutôt de "fast food", de toute l'utilisation de toute la - les modes de développement durable en alimentation, on va plus s'orienter vers plus de végétation, O.K., c'est plus à ce niveau-là.

4430 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Et nous ici, est-ce que...

PAR LE PRÉSIDENT:

4435

Manger plus bas dans la chaîne alimentaire?

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

4440

Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT:

Manger plus bas dans la chaîne alimentaire.

4445

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

Oui. À ces niveaux-là, l'utilisation, j'oserais pas m'enligner parce qu'on avait des références là-dessus. Donc, non...

4450

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Puis au Québec, est-ce que nous nous alimentons de façon conforme au principe du développement durable?

4455

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

Non, non. J'oserais pas dire plus.

4460 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Donc, on ne pourrait pas utiliser cet argument-là pour les sanctionner à l'égard de l'exportation de l'eau.

4465 **PAR Mme URSULA LAROUCHE:**

Non, non, non. Mais disons que ça fait partie des éléments qui s'ajoutent un par-dessus l'autre.

4470 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Vous, vous avez recommandé, à l'égard du principe de l'utilisateur-payeur, d'utiliser plutôt une approche de sensibilisation pour les économies d'eau à l'égard des citoyens, par ailleurs pour les commerces, vous proposez quelque chose de différent, donc d'appliquer là vraiment le principe de l'utilisateur-payeur.

4475

Pourquoi ça ne fonctionnerait pas à l'égard des commerces, des industries, de l'institutionnel, le principe de sensibilisation?

4480

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

Ça fonctionnerait certainement, mais comme ils sont déjà à prime abord des grands consommateurs, je pense que ça les aiderait à réduire là, mais comme ils peuvent. Quand ils utilisent l'eau, il y a une contamination qui se fait donc je pense que, sur ce principe-là, l'utilisation, il y a un coût au traitement de l'eau, il y a un coût.

4485

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais ce coût-là vaut également pour les citoyens?

4490

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

Oui, mais dans un principe au niveau des entreprises, quand les entreprises puis les commerces utilisent plus d'eau, il me semble que c'est normal qu'il y ait une tarification qui soit allouée à ça.

4495

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Donc ce serait une question de quantité.

4500

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

Oui, c'est une question de quantité.

4505

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Donc si on appliquait ce principe-là, un usager individuel qui ferait usage de l'eau en grande quantité, est-ce qu'on devrait appliquer le même principe de tarification?

4510

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

4515 On part, nous autres, on part du principe que le monde ordinaire utilise de l'eau de façon ordinaire. O.K. Puis l'entreprise utilise de l'eau mais en rejette beaucoup plus, donc il y a un coût à l'autre bout au niveau du traitement des eaux usées.

4520 Donc je pense que ça, il y a cet aspect-là aussi qu'il faut considérer. Mais donc, sur cette base-là.

4525 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Alors les entreprises, vous parlez de coût au traitement, est-ce que vous seriez favorable à une redevance, par exemple pour appliquer le principe de l'utilisateur-payeur, et à une redevance également pour appliquer le principe de rejet, donc de pollueur-payeur?

4530 **PAR Mme URSULA LAROUCHE:**

Non.

4535 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Seulement qu'une?

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

4540 L'utilisateur-payeur.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4545 Parce qu'il y a des pays où ça se passe comme ça, il y a deux (2) redevances, une redevance à l'usage et une redevance à la pollution.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

4550 On a un peu de difficulté avec le principe de pollueur-payeur. Ça donne le droit de polluer, puis c'est un principe auquel - qu'on préfère ne pas véhiculer.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord.

4555

PAR LE PRÉSIDENT:

4560 Merci beaucoup de votre mémoire, de votre présence. L'après-midi a été long, vous avez
été obligées d'attendre longtemps, mais ça a eu lieu, merci beaucoup et bonne chance à vous!

4565

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

4570

La procédure prévoit qu'il puisse y avoir un droit de rectification, s'il y a des choses qui ont été dites et qui sont contraires aux faits. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut user du droit de rectification? Non.

4575

Alors, nous reprendrons l'audience ce soir à dix-neuf heures trente (19 h 30), et la soirée ne devrait pas être très longue, il y a normalement trois (3) mémoires d'annoncés ce soir.

Donc dix-neuf heures trente (19 h 30)! Merci.

4580

SÉANCE AJOURNÉE AU 4 NOVEMBRE 1999
À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

4585

4590

Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4595

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

4600

